

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 64 (1979)
Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



10

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
Raiffeisen

Paraît
chaque mois
64^e année
Lausanne
Octobre 1979

J.A. 1000 Lausanne 1

La Suisse dans le dédale économique et monétaire des temps présents

Extraits de l'exposé de M. F. Leutwyler, président de la Direction générale, à l'assemblée des actionnaires de la Banque nationale suisse (BNS) de 1979.

Après avoir dépeint les traces laissées par la chute du dollar dans l'économie suisse et sur les résultats de l'exercice 1978 de la BNS, M. F. Leutwyler a traité différents points d'actualité brûlante, aujourd'hui encore : orientation de la politique monétaire et des cours de change de notre institut d'émission, évolution conjoncturelle, stabilité des prix. En complément aux extraits du rapport de gestion, parus dans un précédent numéro, nous avons porté notre choix sur les chapitres suivants de cette conférence. Nous précisons que les passages mis en évidence (en italique) l'ont été par nous.

Réd.

Nouvelle orientation de la politique monétaire

Nous pouvons aujourd'hui constater que les faits ont confirmé notre affirmation de l'année dernière, selon laquelle les autorités américaines détiennent la clef principale des problèmes monétaires internationaux.

La scène monétaire internationale s'est modifiée subitement lorsque, le 1er novembre 1978, les autorités monétaires des Etats-Unis ont pris en main le sort du dollar et ont été prêtes à développer une collaboration éner-

gique avec les banques centrales particulièrement concernées. La situation s'est apaisée sur les marchés des changes, le dollar s'est raffermi, les monnaies auparavant fortes ont faibli et les fluctuations des cours ont perdu de leur ampleur. La stabilité retrouvée sur les marchés et la résistance étonnante dont la monnaie américaine a fait preuve, ces derniers temps, ont permis à quelques banques centrales de céder au marché une partie des dollars qu'elles avaient acquis dans le cadre de leurs interventions. Les Etats-Unis, pour leur part, ont été en mesure de réduire largement les engagements swaps* qu'ils avaient contractés en vue de soutenir leur monnaie. Les autorités monétaires américaines et les banques centrales qui coopèrent avec elles ont ainsi reconstitué leur stock de munitions ; elles sont donc amplement munies pour le cas où de nouvelles interventions s'avèreraient nécessaires. Dans ce contexte, il est à noter que les autorités monétaires américaines ont remboursé également, il y a quelques semaines, le solde de leurs engagements swaps envers la Banque nationale, qui remontaient en partie au début des années soixante, et les bons Roosa, c'est-à-dire les reconnaissances de dette libellées en francs suisses

* Swap : opération en devises. Le vendeur des devises les cède au comptant et, en même temps, les rachète à terme, ou vice versa.

Rédacteur responsable
Paul Puipe, secrétaire
de l'Union suisse
des Caisses Raiffeisen
Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Impression
GRAFIPRESS
Imprimerie Raymond Fawer SA
1020 Renens VD

Régie des annonces
Annonces Suisses SA,
9001 Saint-Gall et succursales

Service des abonnements
(changements d'adresses, nouveaux abonnements des Caisses affiliées, etc.) :
Union suisse des Caisses Raiffeisen
9001 Saint-Gall

Au sommaire de ce numéro :

**La 37^e assemblée générale de la
Coopérative de cautionnement**
Page 160

**Le rapport annuel de l'Associa-
tion suisse des banquiers**
Page 163

Les crédits d'investissements
Page 164

**Nouveau : La Chronique
agricole**
Page 168

Le monde comme il va...
Page 168

**La Suisse raiffeiseniste en 1978
tableau statistique**
Page 169

Le coin du français : Rappels...
Page 173

**Possibilités nouvelles de colla-
boration entre les Caisses Raif-
feisen et la Rentenanstalt...
(2^e pilier)**
Page 175

émises par le Département du Trésor américain. Les bons Roosa, qui dataient aussi du début des années soixante, ont maintenant disparu du bilan de la Banque nationale.

La scène monétaire européenne s'est modifiée également. Le Système monétaire européen (S.M.E.) est entré en vigueur le 13 mars 1979, après l'élimination des dernières difficultés qui subsistaient. Pour des pays formant un groupe limité, mais économiquement important, il implique le retour à un système régional de cours de change fixes, qui comprend toutefois une flexibilité sensiblement plus grande que celle du système de Bretton Woods.

Les opinions divergent quant aux chances de succès du S.M.E. Si le désir de voir s'instaurer des cours de change plus stables est largement répandu, les insuffisances du système précédent ne sont pas oubliées. Il faut toutefois se rappeler que le système de Bretton Woods s'est effondré par suite du manque de discipline monétaire de quelques pays, et non en raison du principe des cours de change fixes. Si la politique économique fait l'objet, comme cela a été convenu, d'une coordination axée sur la stabilité interne et non sur le dénominateur commun le moins contraignant, le système européen a des chances de déboucher sur une zone de réelle stabilité.

Une telle évolution intéresse fortement la Suisse. Sur le plan formel, nous sommes des tiers, puisque le S.M.E. est une institution mise sur pied dans le cadre des Communautés européennes pour les pays qui en sont membres. De facto cependant, il existe un lien étroit entre le franc suisse et les monnaies du S.M.E., étant donné la politique des cours de change que la Banque nationale suit depuis le 1er octobre 1978. Il appartient au Conseil fédéral et aux gouvernements des pays membres du S.M.E. de décider si, et jusqu'à quel point, les rapports pourront et devront devenir plus étroits dans une phase ultérieure. Pour sa part, la Banque nationale s'efforce de maintenir et de développer encore une bonne collaboration, sur le plan technique, avec les banques centrales du S.M.E.

Priorité à la politique des cours de change

Durant l'année dernière, les pro-

blèmes de cours de change ont constitué la principale préoccupation de l'institut d'émission, la gestion de la masse monétaire passant temporairement au second plan. Pour cette raison, l'objectif fixé pour l'année 1978, en matière d'expansion de la masse monétaire, a été largement dépassé. En outre, la Banque nationale a renoncé à fixer un tel objectif pour l'année 1979. D'aucuns ont considéré cela comme abandon de principe de la politique orientée sur la masse monétaire. Cette opinion est erronée.

Nous n'avons jamais été des monétaristes doctrinaires. Pour nous, comme pour de nombreuses autres banques centrales, il s'est agi uniquement d'utiliser, dans le sens de la stabilité interne, la possibilité de gérer la masse monétaire, offerte par le passage, en 1973, à des cours de change flottants.

Dès le début, cependant, nous avons été conscients du fait que l'objectif fixé, en matière de croissance de la masse monétaire, ne peut être atteint en toutes circonstances. Jusqu'à la fin de 1977, les conditions ont été favorables ; la Banque nationale n'a eu aucune difficulté à réaliser l'objectif et la gestion de la masse monétaire a procuré à l'économie plus d'avantages que d'inconvénients. Le principe d'un accroissement continu de la masse monétaire était conçu pour le moyen terme, et la politique monétaire devait être maniée avec flexibilité dans ce cadre. En 1978, cette flexibilité a dû être particulièrement grande ; nous avons été contraints, pour corriger des cours de change irréalistes, d'accroître la masse monétaire bien au-delà de ce qui aurait été objectivement nécessaire. L'objectif fixé au début de l'année, pour la masse monétaire, n'aurait pu être atteint qu'au prix de graves dommages pour l'économie suisse.

La stabilité du niveau intérieur des prix est une condition importante à une évolution équilibrée de la conjoncture et de l'emploi, telle qu'elle est définie, comme objectif, dans l'article conjoncturel de la Constitution fédérale. Un approvisionnement de l'économie en monnaie, qui n'est ni trop abondant, ni trop juste, peut contribuer, de façon substantielle, à la réalisation de cet objectif. Mais, dans une situation comme celle que nous avons vécue l'année dernière, l'évolution conjoncturelle équilibrée était

précisément menacée par des cours de change irréalistes. Pour remédier à cette situation, il a fallu gonfler fortement la masse monétaire. La priorité a été donnée au rétablissement de cours de change supportables ; la politique monétaire devait être conçue de manière à tendre vers ce but.

Dans l'appréciation de l'évolution des cours de change et de la masse monétaire, il est important de se demander dans quelle mesure la revalorisation considérable du franc suisse a reflété uniquement la faiblesse du dollar américain et jusqu'à quel point elle a été « autonome », c'est-à-dire le résultat d'une demande accrue de francs. Etant donné notamment l'évolution du cours du franc vis-à-vis du mark allemand, il faut admettre qu'une modification dans la demande de francs suisses a dû jouer un rôle ; le mouvement enregistré, par rapport au mark allemand, ne s'expliquerait guère sans cet élément. Il n'est d'ailleurs pas possible de déterminer, preuves à l'appui, les causes de cette évolution. Au mieux, peut-on essayer de les établir par déduction. On peut imaginer que le marché des changes a reflété un pessimisme excessif à l'égard des monnaies étrangères, et un optimisme excessif à l'égard du franc suisse. A l'étranger, on a semblé croire que l'économie suisse peut surmonter, sans dommages, à peu près toute revalorisation du franc. Cela peut expliquer le fait que, malgré la forte revalorisation de notre monnaie pendant une période relativement longue, aucune correction ne se soit spontanément produite.

Pour la Banque nationale, il est essentiel de savoir si la demande supplémentaire de francs est un phénomène temporaire ou durable. Dans ce dernier cas, il faudrait accroître en conséquence l'offre de monnaie. Nous n'avons encore aucune certitude à ce propos ; nous ne devons cependant pas exclure la possibilité que le franc suisse joue, à long terme, un rôle plus important qu'auparavant dans la composition des portefeuilles à l'étranger et, probablement, dans celle des réserves de devises. Aussi longtemps que cet aspect ne sera pas éclairci, nous maintiendrons l'offre de francs à un niveau plutôt abondant, car nous ne voulons pas menacer la correction intervenue dans le domaine des cours de change.

Evolution conjoncturelle plus favorable

Une évolution ordonnée des cours de change est vitale pour une économie qui, comme la nôtre, entretient des liens très étroits avec le reste du monde. Un coup d'œil superficiel sur les statistiques pourrait donner l'impression que nos exportations n'ont pas beaucoup souffert de la revalorisation du franc. L'année dernière, les exportations suisses ont progressé à peu près au même rythme que le commerce international. Nos exportations de marchandises sont-elles donc si peu dépendantes du facteur prix qu'elles peuvent résister même à une revalorisation de l'ampleur observée l'année dernière ou les statistiques sont-elles fausses ?

Les statistiques ne mentent pas, elles ne montrent simplement pas toujours toute la vérité. S'il est exact que la revalorisation du franc ne s'est pas encore traduite très fortement dans les chiffres de nos exportations, il ne faut toutefois pas oublier que les répercussions peuvent prendre une ampleur considérable à long terme. Les relations d'affaires, sur le plan international, sont souvent de nature relativement stable ; elles ne sont pas rompues immédiatement, à la suite de hausses de prix, du moins lorsqu'il s'agit de biens de haute qualité. Mais, le risque de perdre un client et des marchés entiers est grand, si l'augmentation est ininterrompue et donne aux concurrents étrangers un avantage durable en matière de prix. Pour les exportateurs suisses, ce danger est apparu à l'automne 1978, lorsque la revalorisation du franc était très largement considérée comme un phénomène à sens unique, dont on ne voyait pas la fin. Cette tendance n'a pu être renversée qu'après un recours aux moyens les plus massifs. Cependant, seule l'évolution ultérieure de nos exportations, et des recettes qui en découlent, montrera si des dommages durables ont été causés.

Dans ces conditions, il est également difficile de se prononcer sur l'évolution prochaine de la conjoncture en Suisse. Les prévisions sont, naturellement, largement influencées par la situation de départ. Celles de tendance pessimiste prononcée, qui ont été formulées en automne, c'est-à-dire lorsque le cours du franc atteignait son maximum et que d'autres

facteurs défavorables pour notre économie dominaient, ne se sont pas révélées très exactes. En l'occurrence, la lenteur souvent critiquée de la politique économique suisse aura été un avantage. Si les autorités fédérales avaient suivi, sans attendre, les appels lancés par les Cassandre, elles auraient été certainement mal conseillées.

Aujourd'hui, la situation se présente sous un jour meilleur. La plupart des indicateurs conjoncturels disponibles montrent une reprise de la conjoncture. Un revirement marqué est apparu, avant tout, dans l'industrie de la construction. La construction privée est encouragée par les conditions particulièrement favorables auxquelles les banques accordent des crédits de construction et des hypothèques, ainsi que par le recul du nombre de logements vacants.

Compte tenu de l'apaisement intervenu sur le marché des changes, et de la confiance accrue dans l'évolution des cours, on peut s'attendre à un accroissement des investissements industriels, d'autant que de nombreuses entreprises ont enregistré une augmentation des commandes.

Dans le domaine de la consommation, le chiffre d'affaires du commerce de détail s'inscrit de nouveau en hausse. Cette évolution devrait se poursuivre, puisque les craintes de chômage sont généralement moins fortes et que, par suite de la baisse du franc, les achats des résidents, dans les régions frontalières, ont diminué. Les réductions d'impôts, dans quelques cantons et communes, contribueront également à stimuler la consommation.

Dans l'ensemble, l'économie suisse évolue donc plus favorablement qu'on n'aurait osé l'espérer l'automne dernier. La question est de savoir si cette amélioration sera durable ou passagère. La réponse dépendra, abstraction faite de la conjoncture à l'étranger, de l'évolution que suivront le cours du franc, d'une part, et les prix et les coûts en Suisse, d'autre part.

Les perspectives se sont nettement améliorées dans le domaine des cours de change. Certes, des perturbations passagères ne peuvent être exclues, et les écarts toujours élevés entre les taux d'inflation des différents pays influenceront encore l'évolution des

cours de change. Mais la collaboration que les banques centrales ont resserrée en novembre 1978 et les perspectives ouvertes par le Système monétaire européen laissent présager que l'évolution des cours de change sera plus harmonieuse. En outre, les interventions que les banques centrales peuvent effectuer réduisent le danger de mouvements excessifs des cours. Dans ces conditions, des perturbations monétaires, de l'ampleur que nous avons connue l'automne dernier, ne devraient plus se produire.

La Banque nationale n'a pas la prétention d'indiquer à quel niveau se situe le « juste » cours du franc, pour l'économie suisse. Nous pouvons uniquement constater que le cours réel du franc, pondéré par les exportations, n'est pas plus élevé aujourd'hui qu'il y a un an, que l'économie semble se développer favorablement sur la base de ce niveau et qu'une baisse du franc, même relativement faible, déclencherait des impulsions inflationnistes.

Stabilité des prix menacée ?

A notre avis, il n'y a aucune raison de dramatiser le danger inflationniste ; néanmoins, il n'y a pas de sens à méconnaître certaines sources de renchérissement. Comme je l'ai déjà mentionné, les impulsions conjoncturelles découlent, avant tout, de l'industrie de la construction, c'est-à-dire du secteur qui a le plus souffert de la récession et qui a enregistré la plus forte réduction des capacités de production. *La demande croissante de construction se heurte maintenant à une offre peu flexible.* La main-d'œuvre disponible est limitée, et un recours accru à la main-d'œuvre étrangère ne paraît pas opportun, pour des motifs économiques et politiques. *Si cette situation devait entraîner des hausses de salaires dépassant nettement l'amélioration de la productivité, des répercussions sur les prix seraient inévitables et ne se limiteraient pas au secteur de la construction.*

En se montrant très larges dans le financement de la construction et l'octroi de crédits hypothécaires, les banques ont grandement favorisé la reprise de l'industrie de la construction. Il serait peut-être temps, maintenant, qu'elles revoient cette politique, notamment en matière de limites de prêts. La Banque nationale a, bien

sûr, créé elle-même, par l'expansion monétaire surabondante, des conditions facilitant l'octroi de crédits. *La forte réduction des liquidités excédentaires, opérée ces dernières semaines, devrait cependant faire comprendre aux banques qu'il leur faut de nouveau s'adapter à une situation plus normale de leurs liquidités.* Pour le reste, l'évolution des crédits en Suisse ne justifie pas une intervention de la Banque nationale dans ce domaine.

Les prix à l'importation risquent aussi de favoriser une certaine tendance au renchérissement. Les cours des matières premières sont montés fortement sur les marchés mondiaux ; l'affaiblissement, puis la stabilisation du cours du franc ont pour effet que

ces hausses de prix se répercutent fortement sur notre pays. Leur transfert jusqu'au niveau du consommateur est d'autant plus facile, que le cadre monétaire est large. *Il y a là une raison supplémentaire de normaliser l'approvisionnement en monnaie.*

Enfin, une certaine prudence s'impose, si l'on considère les perspectives conjoncturelles à moyen et long terme, qui ne paraissent pas particulièrement favorables. L'accélération du renchérissement, dans la plupart des pays industrialisés, appelle une orientation plus restrictive des politiques monétaires, qui pourrait mettre un terme à la reprise de la conjoncture. La hausse des prix du pétrole nous remet en mémoire la crise pétro-

lière de 1973 et conduit à se demander si la voie n'est pas, ainsi, ouverte à une nouvelle récession mondiale. Ce scénario n'est heureusement qu'une éventualité, et il n'est nullement certain que la situation évoluera dans ce sens. Il n'est toutefois pas prématuré de réfléchir à l'orientation qu'il conviendrait de donner à la politique économique, face à de tels développements. *Ce qui n'est pas douteux, c'est que l'économie suisse surmontera mieux les difficultés à venir, si l'on parvient à éviter des fluctuations trop brutales dans l'évolution de la conjoncture, des prix et des cours de change.*

* * *

Un autre son de cloche...

Dans le « Bulletin Immobilier », édité par la Fédération romande immobilière, numéro 11 du 19 juin 1979, sous le titre « *M. Leutwiler a son bouc émissaire* », S. D. prend position au sujet de l'appel lancé aux banques du pays par le président de la direction de la BNS. Il reproduit d'abord le passage ci-après, contenu également dans l'exposé de M. Leutwyler, dont nous publions plus haut de larges extraits :

« En se montrant très larges dans le financement de la construction et l'octroi de crédits hypothécaires, les banques ont grandement favorisé la reprise de l'industrie de la construction. Il serait peut-être temps maintenant qu'elles revoient cette politique, notamment en matière de limites de prêts. »

Puis, il ajoute :

« Voilà les établissements de crédit hypothécaire et l'industrie de la construction dûment avertis. Les entrepreneurs n'ont d'ailleurs pas tardé à

réagir aux propos pour le moins surprenants de M. Leutwiler. La construction a subi une cure d'amaigrissement drastique depuis 1974. Dans le seul canton de Genève, les effectifs des métiers du bâtiment ont diminué de moitié. Toutes les entreprises ne sont pas encore sorties des chiffres rouges, loin de là. La sous-enchère à laquelle elles se livrent encore — parfois hélas encouragées par les pouvoirs publics dans leurs adjudications de travaux — est ruineuse.

Citons les propos de M. Sordat, secrétaire de la Fédération des métiers du bâtiment de Genève, repris par le « Journal de Genève » (28. 4. 1979) : « Les déclarations de M. Leutwiler sont désagréables pour les gens qui sortent des chiffres rouges. Elles montrent en outre que le seul objectif de M. Leutwiler est de maintenir l'inflation à son niveau actuel et sont en contradiction avec les appels pour une relance des investissements et de la construction de logements (...). Certes, la reprise, légère, de la construction a entraîné une lé-

gère hausse des coûts, mais ceux-ci s'étaient effondrés auparavant. »

Double interrogation

Notre conclusion ? Elle se fera sous la forme d'une double interrogation :

a) Entre la pénurie de logements, vers laquelle on se précipiterait si les banques et les entrepreneurs suivaient les exhortations de M. Leutwiler, et une construction à des coûts raisonnables, grâce à des taux bas, qui ramène l'offre de logements au niveau de la demande, qu'est-ce qui est le plus inflationniste ?

b) Le marché du logement manque d'appartements familiaux, de quatre et cinq chambres. Ce ne sont pas seulement les promoteurs qui l'affirment, mais aussi et surtout l'administration publique et les partis politiques. Il faut construire des logements sociaux. M. Leutwiler, lui, demande un coup de frein. Alors, parmi les conseils de tous ces milieux plus sérieux et officiels les uns que les autres, lequel choisir ? » S.D.

La 37^e assemblée générale de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse

A quelques rares exceptions près (célébration du 75^e anniversaire de l'Union l'an dernier, par exemple) l'assemblée des délégués de la Coopérative de cautionnement est régulièrement la première manifestation officielle de nos Congrès. Cela était le cas cette année encore à Montreux puisque le

samedi 9 juin, à 11 h. 15, quelque 500 délégués, représentants des Caisses membres, se réunissaient à la Maison des Congrès.

Avec un léger retard, nous en donnons aujourd'hui un compte rendu succinct. Rappelons à nos lecteurs que les rapports rédigés en allemand

étaient, à une exception près, présentés simultanément en français et en italien par des interprètes. Nous ne disposons donc pas de leur traduction intégrale écrite dans notre langue et devons nous borner à relever ou à mettre en évidence les points principaux des rapports du président et du gérant notamment.

De plus amples renseignements sur l'activité déployée l'an dernier ont paru dans le dernier numéro du « Messager ».

Ouverture

Après avoir adressé l'habituel et cordial salut aux délégués, le président du conseil d'administration, M. Pierre Willi, rend hommage aux raiffeisenistes vaudois qui ont été, dès les débuts, de fidèles soutiens de notre institution. Aujourd'hui, les 85 Caisses Raiffeisen de ce canton sont membres de la Coopérative de cautionnement et mettent régulièrement ses services à contribution.

Puis, il souligne que l'an dernier l'accroissement du nombre et du volume des affaires traitées laisse loin derrière lui les résultats des précédents exercices les plus fructueux. Il étaye cette assertion par quelques chiffres :

- Présentation de 4781 demandes de cautionnement portant sur une somme globale supérieure à 112 mio de francs, soit 39 mio de francs de plus qu'en 1977.
- Augmentation des engagements souscrits de plus de 45 mio à 180 mio de francs, ce qui nous permet d'affirmer, une fois de plus,

que notre Coopérative de cautionnement reste au premier rang des groupes des institutions visant les mêmes buts.

- Diminution des pertes enregistrées, comparées à celles de l'exercice précédent.

Et après avoir constaté que les convocations à l'assemblée ont été établies et expédiées dans la forme et les délais statutaires, M. Pierre Willi déclare ouverte cette 37^e assemblée générale.

Constitution du bureau de l'assemblée

Le président propose la nomination de deux scrutateurs. Sont confirmés sans opposition :

M. Max Zumstein, gérant de la Banque Raiffeisen de Moehlin/AG

M. Edgar Pittex, gérant de la Caisse Raiffeisen du Sépey/VD

M. Curt Waeschle, gérant de la Coopérative, est nommé secrétaire de l'assemblée.



M. Pierre Willi (à gauche) président du Conseil d'administration et M. Curt Waeschle, gérant.

Rapport sur l'activité de la Coopérative de cautionnement en 1978 et présentation des comptes annuels

Le gérant prend place derrière le micro.

... Les chiffres déjà cités par le président au sujet du nombre et du montant des nouvelles demandes de cautionnement présentées sont réjouissants. Leur nombre a triplé en l'espace de 3 ans seulement.

Cette évolution est due, d'une part, aux fonds disponibles importants dont ont disposé les Caisses affiliées et, d'autre part, à la valeur appréciée, aussi bien par les débiteurs que par les Caisses affiliées, des réelles prestations de service que ces dernières sont en mesure d'offrir, grâce à l'appui de notre institution.

Le nombre de demandes qui nous sont soumises croît tout naturellement

au rythme de celui des prêts et crédits octroyés à la clientèle des Caisses locales, cela aussi bien pour appuyer complémentaires des hypothèques de rangs postérieurs que pour garantir des prêts qui, sans notre concours, seraient des avances en blanc, non autorisées par les statuts.

Cette tendance persiste durant l'année en cours, le taux de croissance jusqu'à fin mai 1979 est de 30 % supérieur à celui de la même période de l'année 1978.

Les 4123 nouveaux engagements souscrits durant l'exercice sous revue ont porté sur une somme globale de 80 mio de francs. Comparativement à 1977, l'augmentation a été respectivement de 1928 positions et de 30 mio de francs. Le secteur des crédits agraires y participe de façon prépondérante, soit à raison de 1156 nouveaux comptes d'un montant total de 10,9 mio de francs. Ces chiffres confirment la popularité de cette forme d'approvisionnement en crédit. Les risques encourus ici par notre Coopérative ne sont pas très grands, les fonds empruntés sous cette forme étant répartis en un nombre relativement élevé de comptes, puisque le montant maximum qui peut être accordé est de 10 000.— francs par cas. Nous nous permettons toutefois de vous prier de ne nous soumettre que des demandes d'agriculteurs qui ne sont pas déjà gravement obérés.

Nous enregistrons avec plaisir le nombre toujours important de cautionnements en faveur de petits crédits, appelés aussi crédits d'exploitation ou crédits personnels. Le concours de notre Coopérative doit permettre à nos Banques et Caisses affiliées de redoubler d'efforts dans ce domaine, car les conditions qu'elles sont à même d'offrir sont bien plus favorables que celles de petits instituts « spécialisés » dans cette branche d'activité...

... Après l'élévation du capital social au 31 décembre dernier, nos engagements totaux correspondaient à cette date à 7,56 fois la fortune de l'institution, alors que nos statuts précisent bien que le volume total des cautionnements en cours ne peut excéder un montant correspondant à 10 fois celui de la fortune sociale. En tenant compte de la croissance enregistrée durant les cinq premiers mois de l'année courante, la marge de manœuvre dont nous disposons encore risque bien d'être réduite à la portion congrue au

31 décembre prochain déjà.

Afin de ne pas devoir procéder à l'avenir à des augmentations annuelles du capital social, nous recherchons une formule qui doit faciliter la solution à plus long terme de cet important problème, car notre activité risquerait d'être bloquée le jour où la limite statutaire, fatidique aussi bien pour nous que pour vous, serait atteinte. Ceci reviendrait à dire que nous ne pourrions plus souscrire de nouveaux cautionnements, que nous devrions en quelque sorte « fermer boutique ».

A l'exception de quelques unes d'entre elles seulement, les Caisses Raiffeisen membres ont accepté de bonne grâce l'élargissement demandé de leur participation au capital social. Nous les remercions sincèrement de leur compréhension, de leur contribution au maintien d'une Coopérative de cautionnement capable d'agir et de fonctionner...

M. Waeschle poursuit en faisant un petit inventaire des nouvelles prestations de service de la Coopérative de cautionnement, en partie déjà connues, mais qu'il sied de passer une fois encore en revue à l'occasion de cette assemblée générale.

1) Pour les médecins et les dentistes, les possibilités d'intervention ont été élargies. L'installation de leurs cabinets de consultation implique un investissement moyen de fonds de l'ordre de 300 000 francs. L'ancienne limite de 100 000 francs mettait nos Caisses en nette position d'infériorité vis-à-vis des autres banques. Afin qu'elles puissent intervenir avec de plus grandes chances de succès, l'engagement maximum a été porté à 200 000 francs par cas. En revanche, nous demandons le nantissement d'une police d'assurance « risques pur décès » d'un montant correspondant. Cette solution permet à nos Caisses de traiter avec les médecins et les dentistes, qui, dans la règle, mettent par la suite d'autres services à contribution, dans le domaine des comptes courants notamment.

2) Les demandes de cautionnement pour des hypothèques de rangs postérieurs ne doivent plus être signées par le requérant. Ainsi, si vous le désirez, votre débiteur n'a même pas connaissance de la garantie complémentaire donnée par nous. Cette adaptation s'avérerait nécessaire, indispensable, spécialement dans les temps actuels où la concurrence soumet à de potentiels débiteurs des offres de prêts hypothé-

caires particulièrement alléchantes. Les critères d'examen de ces demandes sont en revanche restés les mêmes; l'accomplissement des formalités imposées par les statuts est en quelque sorte une affaire interne, qui se traite directement et uniquement entre la Coopérative de cautionnement et ses membres. Nous avons ainsi donné un gage de notre faculté d'adaptation aux exigences du marché et prouvé que notre unique et grand souci réside dans le maintien du pouvoir d'intervention du mouvement Raiffeisen.

3) Comme vous le savez, la concurrence accorde des avances sous forme de crédits en blanc, sans réduction imposée de la dette. Les limites de crédits que nous cautionnons doivent se réduire annuellement à raison de 10 % au moins, ce qui n'est pas toujours apprécié par les artisans et commerçants de nos circonscriptions coopératives. Afin de vous faciliter l'octroi de tels crédits — et pour autant que cela soit expressément demandé — nous renonçons à cette réduction durant les trois premières années et, dans des cas bien justifiés, même pendant 5 ans. Cet assouplissement doit certainement contribuer au raffermissement de votre position dans le secteur des crédits.

Ces améliorations impliquent tout naturellement l'intensification, le renforcement constant de la collaboration active entre les Caisses membres et notre institution. Nous nous permettons de vous prier de ne nous transmettre que des demandes, signées par le président et le gérant, à même de franchir avec aisance le cap d'un examen minutieux.

Nous vous remercions sincèrement de votre compréhension, de votre appui.

... Naturellement, les risques inhérents à toute affaire de cautionnement doivent se mouvoir dans des limites raisonnables, bien déterminées. De ce fait, nous ne souscrivons pas d'engagements « à tout prix ». Certaines Caisses aimeraient nous charger de risques qu'elles ne consentiraient jamais à endosser elles-mêmes. C'est pourquoi, malgré tout notre désir de leur rendre service, nous devons faire preuve de prudence, de circonspection et leur rappeler que toute affaire « bancaire » n'est pas forcément une « affaire Raiffeisen ».

M. Curt Waeschle donne ensuite aux délégués des renseignements sur la configuration du bilan annuel et du

compte des résultats. Ces chiffres figurant dans l'article paru dans le précédent numéro et les propositions pour la répartition du bénéfice dans le rapport de l'organe de contrôle qui suit, nous ne les reprendrons pas ici.

Toutefois, nous tenons à passer rapidement en revue les motifs qui ont incité le conseil d'administration et la gérance à proposer une réduction de 3 à 2 1/2 % du taux alloué pour 1978 aux parts sociales...

1) Jusqu'ici, nous avons toujours bonifié au capital social un taux d'intérêt au moins égal à celui de l'épargne. La banque centrale ainsi que la plupart des Caisses et Banques Raiffeisen offrent en ce moment 2 1/4 % pour cette catégorie de dépôts. Un taux de 2 1/2 % pour nos parts sociales peut donc être considéré comme intéressant encore.

2) Nous pouvons, pour l'instant du moins, renoncer à une augmentation générale des taux des primes de cautionnement ce qui est certainement un avantage appréciable, qui doit permettre à nos Caisses de soutenir la comparaison avec d'autres banques dans le secteur des opérations actives.

3) Nous sommes une institution de prestations de service dont le but premier ne réside pas dans la réalisation de bénéfices maximums, permettant le paiement de forts dividendes.

4) Tenant compte aussi de l'augmentation constante du volume de nos engagements, il est absolument nécessaire d'alimenter nos réserves de façon appropriée.

En acceptant cette proposition vous apporterez une précieuse contribution à la consolidation de nos bases financières, ce qui est dans l'intérêt bien entendu de chaque membre.

Sur ce, le gérant met le point final à son exposé :

« Nous pouvons être fiers et satisfaits des magnifiques résultats obtenus en 1978. Mais, noblesse oblige... La confiance qui nous est témoignée doit nous inciter, à l'avenir encore, à faire tout ce qui est en notre pouvoir afin que se développe et prospère constamment notre institution de prestations de service, pour le bien de l'organisation raiffeiseniste suisse tout entière. »

Pensée

On n'a rien trouvé de mieux que la demi-instruction pour rendre furieux un imbécile.

Ed. Herriot



M. Jackie Walz, gérant, Vernier/GE présente, en français, le rapport de l'organe de contrôle.

Il est lu en allemand par M. Othmar Julen, président de l'organe de contrôle, en français par M. Jackie Walz.

En voici le texte intégral :

« En exécution du mandat d'organe statutaire de contrôle de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen qui nous a été confié, nous avons soumis le bilan clôturé au 31 décembre 1978 avec fr. 24 125 565.45 à l'actif et au passif ainsi que le compte d'exploitation à un examen approfondi.

Sur la base de nos travaux de révision, nous avons constaté que :

- la comptabilité est tenue selon les règles et que toutes les écritures sont justifiées par des pièces comptables,

- les chiffres figurant dans le compte d'exploitation et le compte de la fortune correspondent à la teneur des livres,
- les actifs et passifs figurant au bilan concordent avec les états effectifs et qu'ils ont été correctement évalués.



M. Pierre Lanfranchi, gérant de la Caisse Raiffeisen de San Carlo/Poschiavo, membre de l'organe de contrôle.

En outre, partant des documents consultés et des renseignements obtenus, nous sommes arrivés à la certitude que les actifs et passifs transitoires ont été portés au bilan dans leur intégralité et de manière exacte.

Nous vous proposons donc de voter les résolutions suivantes :

1. Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1978 sont

adoptés et décharge en est donnée aux organes responsables ;

2. Sur proposition du conseil d'administration, le bénéfice de l'exercice de fr. 409 225.15 est réparti de la manière suivante :

2 1/2 % d'intérêt au capital social de	
fr. 11 512 000.—	fr. 287 800.—
versement à la réserve	fr. 121 425.15
total	<u>fr. 409 225.15</u>

3. Remerciements au conseil d'administration, à la commission de direction et au gérant, M. Curt Waeschle, pour l'exécution consciencieuse et fructueuse de leur tâche. »

Approbation des comptes annuels et résolution concernant l'utilisation de l'excédent d'exploitation

La discussion sur l'exposé du gérant, les comptes de 1978 et le rapport de l'organe de contrôle n'étant pas utilisée, les résolutions proposées, soumises au vote, sont acceptées sans opposition.

Divers et discussion générale

La possibilité de s'exprimer n'est pas utilisée. Le président clôt l'assemblée en remerciant les délégués de leur présence et de leur attention et en leur souhaitant un agréable séjour sur la Riviera vaudoise, puis une bonne rentrée dans leurs foyers.

— pp —

Le rapport annuel de l'Association suisse des banquiers

Nous reproduisons ci-après quelques appréciations, réflexions et propositions publiées par l'organisme faïtier des établissements bancaires, de crédits et financiers en Suisse dans le rapport annuel sorti de presse en septembre dernier. (Réd.)

L'Association suisse des banquiers et la situation économique

« Les chiffres donnent de l'économie de notre pays et du secteur bancaire, cette année, une image relativement terne. Des reculs de chiffres d'affaires et de bénéfices dans beaucoup de branches ont eu pour effet de retarder des décisions d'investisse-

ments et par là même des demandes de crédits. Les taux d'intérêt sont restés assez bas. Parallèlement, la baisse des prix à l'importation due aux cours de change a poussé le consommateur à donner la préférence aux produits étrangers plutôt qu'aux produits suisses. Le désordre régnant sur le marché des changes avait déjà conduit les autorités monétaires à prendre des mesures sévères en faveur de l'industrie d'exportation. L'interdiction de placer des fonds étrangers en titres suisses (Anlageverbot) et toute une série d'autres mesures ont grevé avant tout le secteur bancaire. Elles ont causé de grosses difficultés

administratives dans l'exécution quotidienne des opérations bancaires et ont rendu difficile le maintien de notre réputation de place bancaire libérale et ouverte aux étrangers.

Il faut cependant constater que l'environnement semble s'améliorer pour le secteur bancaire : l'abrogation par les autorités de mesures contraires au système et devenues inutiles, soit avant tout de l'« Anlageverbot » et d'autres mesures dans le domaine des changes y a largement contribué. Des restrictions sévères telles que l'interdiction de rémunérer des fonds étrangers et les prescriptions sur les intérêts négatifs sont maintenues et sont acceptées par les banques dans la mesure où elles restent nécessaires à l'économie.

Il est difficile de voir si nous allons réellement au-devant de temps meilleurs. La situation économique du pays ne peut être qualifiée de positive que si le pouvoir d'achat de la monnaie reste stable. »

Coup d'œil sur la nouvelle revision de la loi sur les banques

« Un groupe de travail du Département fédéral des finances examine actuellement si une nouvelle révision de la loi sur les banques pourrait sensiblement améliorer la protection des épargnants. La Commission présentera ses réflexions sous forme de thèses, au Chef du Département, avant la fin de 1979. Le Conseil fédéral devra ensuite décider s'il veut ou non entamer la révision de la loi. Cette décision sera vraisemblablement déterminée par des considérations politiques. Il est donc d'autant plus nécessaire de souligner que les difficultés qu'a connu ces dernières années le secteur bancaire ne peuvent être imputées à la loi sur les banques. La loi actuelle est en effet caractérisée par une conception libérale. Elle permet aux banques saines de développer leur activité sans être freinées par des restrictions administratives inutiles. Mais elle attribue parallèlement à la Commission fédérale des banques un arsenal complet de moyens de contrôle qui permettent de combattre efficacement les abus.

L'Association suisse des banquiers ne conteste pas que des modifications rédactionnelles et, pour certaines dispositions, également matérielles, puissent être apportées à l'actuelle loi sur les banques. Elle est prête à collaborer d'une façon constructive à une révision de cette loi. Elle luttera cependant catégoriquement pour empêcher que, sous l'impression créée par l'initiative du Parti socialiste contre les banques, on utilise cette révision pour

entraver l'esprit d'initiative des banques en les plaçant dans un carcan de prescriptions et de contrôles.

Il faudrait aussi émettre des réserves contre un durcissement trop prononcé ou un élargissement des prescriptions matérielles de la loi sur les banques. Tenter de réglementer de façon encore plus détaillée ces principes efficaces ou d'en empêcher la transgression par un catalogue d'obligations d'informer à peine exécutables entraverait fortement l'activité de l'ensemble des banques et leur imposerait une surcharge administrative. Eventuellement plus judicieuses seraient des prescriptions visant les quelques cas particuliers spécifiques où il existe effectivement un danger d'abus. »

L'Association suisse des banquiers met en garde contre de fausses espérances fiscales

« Dans la recherche de nouveaux impôts spéciaux, il a été proposé entre autres de relever le taux de l'impôt anticipé à 40 % ou même à 50 %. Les partisans d'un taux élevé de l'impôt anticipé font souvent valoir que le contribuable honnête peut récupérer l'impôt. Ils ne voient alors que l'aspect anti-fraude de l'impôt anticipé. Pour les personnes domiciliées à l'étranger, l'impôt anticipé représente une charge définitive. Les étrangers ne peuvent récupérer cet impôt totalement ou en partie que si un accord évitant la double imposition entre la Suisse et leur pays de domicile le prévoit expressément.

La législation suisse sur l'impôt anticipé va aujourd'hui beaucoup plus loin que les systèmes d'impôt à la source étrangers comparables. Dans la plupart des autres pays, seuls les dividendes et les intérêts d'emprunts sont frappés de l'impôt à la source alors que la Suisse, cas unique, y soumet aussi les intérêts bancaires.

Tant pour l'épargnant suisse qu'étranger, l'impôt sur les coupons représente un prélèvement à la source non récupérable. Il s'agit là d'une double imposition ; le gain de la société est déjà, d'une part, soumis à l'impôt sur les bénéfices et, d'autre part, le bénéfice distribué serait amputé par un impôt sur les coupons. Pour empêcher une telle inégalité et ne pas accroître sans cesse l'imposition à la source, l'introduction d'un droit de timbre sur les coupons devrait s'accompagner d'une réduction correspondante de l'impôt anticipé. L'impôt sur les coupons toucherait une fois de plus les petits épargnants et les investisseurs institutionnels. Après de soigneuses recherches, il a été constaté que les placements soumis à l'impôt sur les coupons se trouvaient très largement en mains des petits et moyens épargnants ainsi que des institutions de prévoyance.

Les opérations de change n'ont nulle part encore été soumises, pour des raisons fiscales, à un droit de négociation. Une telle mesure irait aussi à l'encontre du bon sens. Rien n'est aussi mobile que l'argent ; le commerce des devises se déplacerait très rapidement à l'étranger. La conséquence d'une imposition du commerce des devises serait que le fisc n'encaisserait aucun revenu supplémentaire et qu'il faudrait s'attendre au contraire à une diminution des impôts directs prélevés sur les bénéfices des opérations de change. »

Tabacs et cigares

	p. kg.
Tabac populaire	16.40
« Buregluck »	17.40
« Montagnard »	19.—
100 Brissagos	32.—
200 Habana	35.70

Von Arx - Tabacs
5013 Niedergösgen
Tél. : 064 / 41 19 85

Retour en cas de
non-convenance

Les crédits d'investissements

Cette forme relativement récente de financement de la propriété foncière n'est pas encore suffisamment connue de tous les agriculteurs auxquels elle pourrait rendre de précieux services. Quant aux autres citoyens de notre pays, nombre d'entre eux la considèrent comme une nouvelle aumône faite à une classe de la population par un Etat généreux, tout aussi endetté

qu'elle. Il n'en est rien. Le crédit d'investissements n'est pas un don. Son octroi est subordonné à des conditions que ne renieront pas nos raiffeisnistes, adeptes de l'effort personnel et de l'aide mutuelle.

Nous pensons contribuer à l'accomplissement du devoir de formation et d'information de ce journal en reproduisant l'étude parue dans le bulletin

« Information », d'octobre 1978, édité par CICA — la Confédération internationale de crédit agricole.

— pp —

Bases légales, but, forme des crédits d'investissements

Les crédits d'investissements trouvent leur fondement dans une loi fédérale de 1962. Le but recherché est d'encourager des investissements judi-

cieux permettant d'améliorer de façon durable les conditions de production dans l'agriculture et de rationaliser cette dernière. Accessoirement, on cherche à lutter par ce moyen contre un endettement exagéré.

Les crédits d'investissements sont accordés dans la presque totalité des cas sous forme de prêts sans intérêts. Un intérêt, en général réduit, est exigé notamment dans les cas où la rentabilité future de l'exploitation paraît particulièrement bonne, le seul problème à résoudre étant de se procurer des capitaux. Dans de tels cas, la loi permet également d'accorder une caution.

Principales conditions à remplir par les bénéficiaires

De façon générale, l'investissement doit être nécessaire et s'insérer dans la politique agraire nationale, les impératifs de l'orientation de la production devant notamment être pris en considération.

Le requérant ne peut bénéficier des crédits d'investissements que s'il a déjà engagé ses fonds propres et son crédit autant qu'on peut l'attendre de lui. Dans la pratique cela signifie que les réserves éventuelles doivent être mobilisées, exception faite bien sûr de l'argent nécessaire aux besoins courants de l'exploitation, et d'autre part, pour le cas le plus fréquent du propriétaire d'une exploitation agricole, qu'il doit emprunter auprès d'une banque ou de particuliers le montant qu'il peut obtenir aux conditions de l'hypothèque de premier rang, c'est-à-dire en général entre 75 et 100 % de la valeur de rendement.

La charge financière de l'exploitation après l'investissement doit être supportable, compte tenu bien sûr d'amortissements adaptés aux conditions. Il s'agit évidemment ici d'une des conditions principales. Dans tous les cas importants ou difficiles, un budget d'exploitation est établi, en général par les services officiels de vulgarisation agricole, budget qui permet dans une bonne mesure de décider si cette condition est remplie.

L'accès aux crédits d'investissements n'est possible que si l'exploitation du requérant a été acquise à des conditions supportables. *Le prix extrêmement élevé des terres est une des plaies de l'agriculture suisse.* Le législateur a marqué ici son intention de ne

favoriser en aucun cas ceux qui, même avant l'investissement prévu, ont payé un prix exagéré pour leur domaine.

Le bénéficiaire doit s'engager non seulement à rembourser le crédit d'investissements, mais également ses autres dettes, bancaires, etc.

Cette condition introduite il y a quelques années a été rendue nécessaire par la pratique extrêmement large des instituts bancaires suisses qui renoncent très souvent à fixer un taux de remboursement. Elle a pour but de favoriser la constitution de réserves et de contribuer à un désendettement de l'agriculture.

Si le prêt concerne un domaine agricole, on doit avoir la garantie qu'il sera géré rationnellement et l'exploitation doit en principe constituer l'essentiel des moyens d'existence du requérant. Cette clause exclut donc la possibilité pour les propriétaires non exploitants de bénéficier de crédits d'investissements.

Durée des prêts

Elle dépend du genre de mesure (durée probable de l'investissement), mais aussi des possibilités financières du bénéficiaire, les remboursements étant accélérés quand l'épargne prévisible est élevée. Pour les personnes physiques comme pour les personnes morales, la durée de remboursement moyenne est d'une douzaine d'années. Le maximum légal est de vingt-cinq ans.

Bénéficiaires

Les crédits d'investissements peuvent être accordés soit à des personnes physiques, soit à des personnes morales. Les premières, c'est-à-dire les exploitants agricoles, ont eu très largement recours à cette mesure d'aide au développement, puisque 70 % du montant mis à disposition par la Confédération est mobilisé chez elles et qu'à ce jour près de 50 % des exploitants pratiquant l'agriculture à titre principal ont bénéficié une fois au moins de crédits d'investissements. Les secondes sont soit des associations constituées pour améliorer des structures agricoles (ex. syndicats d'améliorations foncières), soit des coopératives agricoles qui s'occupent de la mise en valeur de leurs produits. S'il s'agit d'organisations mixtes, où l'industrie ou le commerce privé sont également intéressés, l'accès aux crédits d'investissements n'est possible que si

le pouvoir de décision appartient aux producteurs agricoles.

Principales mesures pouvant être financées.

Concernant les *personnes physiques*, on peut notamment accorder des crédits d'investissements pour les achats de domaines, de terrain permettant d'agrandir les domaines (dans la mesure où cela est souhaitable), pour les constructions et transformations de bâtiments (habitation ou ruraux), pour les améliorations d'alpages, les acquisitions de cheptel vif et mort.

Concernant les *personnes morales*, des prêts peuvent être octroyés soit pour les améliorations foncières (remaniements parcellaires, drainages, construction de chemins, adduction d'eau et d'électricité), soit pour les équipements communautaires tels que centres de stockage et de conditionnement pour céréales et pommes de terre, séchoirs à herbe, installations pour la mise en valeur du lait, halles frigorifiques.

Organisation et financement

Bien que les fonds soient fournis par la Confédération, on a prévu un système assez décentralisé. Comme la loi de 1962 l'exigeait, un service a été constitué dans chaque canton, soit, le plus souvent, dans le cadre de l'administration cantonale, soit dans le cadre d'organisations agricoles.

Les demandes sont adressées aux services cantonaux. Ce sont ces derniers qui les étudient et qui accordent ou refusent les prêts. Des fiches de renseignements concernant chaque octroi doivent cependant être envoyées dans les trente jours à la Division Fédérale de l'Agriculture, qui exerce la haute surveillance et veille notamment à ce que les conditions légales soient appliquées. En plus, dans les cas où le prêt dépasse 75 000 francs pour les personnes physiques ou 100 000 francs pour les personnes morales, le dossier complet est soumis à la Division Fédérale de l'Agriculture, qui peut exercer dans un délai de quarante jours son droit d'opposition. Entre 1963 et fin 1977, la Confédération a affecté chaque année à l'exécution de ces dispositions, en tenant compte de ses possibilités budgétaires d'une part, des besoins de l'agriculture d'autre part, en moyenne quelque 70 millions de

francs suisses par an. C'est ainsi qu'à fin 1977 le montant mis dans le circuit est d'environ 1,05 milliard. Les sommes remboursées par les bénéficiaires le sont aux services cantonaux, et ceux-ci peuvent les réutiliser, sous le contrôle de la Division de l'Agriculture, dans la mesure où les besoins sont prouvés. Les services cantonaux disposent donc de deux sources pour couvrir leurs besoins, les remboursements des prêts d'une part, les nouveaux fonds mis à disposition par la Confédération d'autre part.

Les cantons ont à leur charge les frais administratifs de leurs services ainsi qu'en principe les pertes éventuelles enregistrées sur des prêts. *On peut relever cependant qu'en général les remboursements sont exécutés ponctuellement et que les pertes sont inexistantes.*

Au cours des années, les crédits d'investissements sont devenus un élément important de la politique agricole suisse, beaucoup plus certainement que leur part relativement modeste dans le crédit agricole ne le laisse supposer. La durée limitée des périodes de remboursement permet une utilisation intensive des capitaux mobilisés. Les crédits d'investissements constituent un instrument très appré-

cié pour améliorer les structures, l'orientation de la production pouvant en même temps être influencée. L'une des caractéristiques du système choisi est de permettre un encadrement professionnel personnalisé, les gens qui examinent les demandes — pratiquement toujours chez le requérant — étant beaucoup plus des spécialistes des questions agricoles que des banquiers.

Psychologiquement, la forme du prêt sans intérêts ou à intérêts réduits est beaucoup mieux accueillie que la subvention — que les crédits d'investissements complètent souvent — ceci aussi bien par les milieux paysans que citadins. Chez les uns comme chez les autres, on trouve au prêt sans intérêts un côté plus « moral » qu'à la subvention, à laquelle on trouve volontiers un relent d'aumône. Dans tous les cas, les crédits d'investissements nécessaires et judicieux qui sans eux ne pourraient être réalisés, ou alors plus difficilement ou plus tard seulement. Une quinzaine d'années après la mise en vigueur de cette mesure, c'est donc un bilan très favorable que l'on peut établir.

Ch.-A. Kaufmann
(Département fédéral
de l'Agriculture)

Les données suivantes, fournies par la Division de l'Agriculture à Berne, ont paru dans le numéro de juin 1979 de « CICA-Information ». Réd.

Jusqu'à la fin de 1978, la Confédération a versé aux cantons un montant de 1075 255 000 francs. De ce montant, 73 % en chiffre rond sont mobilisés dans des prêts à des personnes physiques, 19 % dans des prêts à long terme à des personnes morales et 8 % dans des crédits de construction. Environ la moitié des agriculteurs occupés à titre principal dans l'agriculture ont bénéficié une fois au moins de crédits d'investissements.

Grâce au fait que les sommes remboursées aux cantons peuvent être réinvesties, les services compétents ont pu accorder, jusqu'au 31 décembre 1978, des prêts pour une somme totale de 2,757 milliards de francs.

Les nouveaux fonds mis à disposition ont diminué ces dernières

années (1978 : 20 millions de francs) du fait de la situation financière difficile de la Confédération. Il est probable que cette tendance se maintiendra et que l'activité future sera basée dans une mesure encore augmentée sur les remboursements. Ceux-ci représentent cependant déjà un montant appréciable (1978 : 212 millions de francs). En ce qui concerne les arriérés (964 991 francs), ils sont modestes comparés aux moyens engagés, et témoignent d'une bonne solvabilité des bénéficiaires, particulièrement si l'on songe qu'ils sont pratiquement toujours récupérés par la suite.

En 1978, 3738 crédits ont été accordés directement ou sous la forme de cautions. La somme cautionnée s'est élevée à 4 339 800 francs, celle des prêts à long terme à 161 349 000 francs et celle des crédits de construction d'un ou deux ans à 46 357 000 francs.

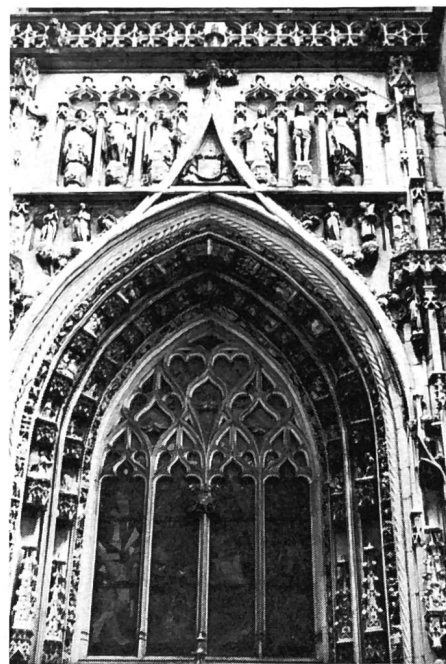
Les prêts accordés aux person-

nes physiques sont, en moyenne, remboursés en l'espace de 14 ans environ. En conséquence, les bénéficiaires de crédits d'investissements, dont le degré d'endettement est relativement élevé puisqu'il représente 85,1 % de l'actif, peuvent améliorer assez rapidement leur situation. Les chiffres correspondants pour les exploitations de plaine et de montagne atteignent respectivement 90,4 % et 77,7 % et divergent ainsi considérablement de la moyenne générale. La part des crédits d'investissements représente environ 27,8 % de la totalité des emprunts des exploitations concernées.

La surface productive moyenne des exploitations intéressées est de 15,2 hectares, dont la moitié — toujours en moyenne — est prise à bail.

Dans les exploitations qui ont obtenu des crédits d'investissements pour la première fois, l'ensemble du capital emprunté est rémunéré en moyenne à un taux de 3,16 % et remboursé annuellement à raison de 4,46 % ce qui donne une charge totale de 7,62 %.

Au cours de l'année 1978, la Division de l'Agriculture a examiné 500 cas en procédure d'opposition; dans 2 affaires, elle a pris une décision divergeant de celle de l'autorité cantonale.



Lausanne, portail de l'entrée principale de la cathédrale, un style gothique évident.

Une seule terre pour notre environnement

E = mi

« Paris. Juin 198.. Depuis le récent congrès de Philadelphie, la qualité de notre environnement sonore fait l'objet de recherches et de soins particuliers. Un savant américain vient de recevoir un important prix scientifique à cet égard. Constatant le vacarme uniforme et le triste crépitement des machines à écrire en tous genres, il a élaboré ce qui suit : pour chaque machine, un son musical correspond à chacune des touches ; la phrase la plus utilisée (« cher Monsieur, nous avons bien reçu votre commande et vous en remercions ») s'adapte, moyennant quelques retouches électroniques, au

dernier succès à la mode. Lorsque la phrase ne correspond à aucune mélodie harmonieuse, on la change, on règle le mécanisme électronique, on débranche le tout ou on « pianote » n'importe quoi.

Bien sûr, il est vivement conseillé d'abandonner toute phrase cohérente pour laisser libre cours à son inspiration poétique. Toutes les secrétaires à la dextérité de concertiste mais dont le talent s'est atrophié dans le tintamarre et la rédaction de rapports en trois exemplaires, deviendront aussitôt de merveilleuses mélomanes tout comme votre serviteur qui retourne à ses gammes : djfuek4%*0?)'ç0... »

(cria)

pac

Devise

Il faut prendre l'argent chez les pauvres : ils n'en ont pas beaucoup, mais ils sont nombreux.

Voltaire

proposition pouvant être écartée et non comme une invitation expresse à promulguer une loi. Le danger du modèle, c'est d'être un moyen de pression sur le législateur cantonal qui pourrait être tenté d'utiliser tout ou partie de ces éléments préfabriqués, parce qu'ils sont à sa disposition et qu'il aurait mauvaise conscience de ne pas s'en servir.

Bien qu'elle prétende ne vouloir que rendre service, l'administration fédérale ne peut s'empêcher d'affirmer que « c'est au législateur cantonal qu'il incombe maintenant d'adapter ce projet aux besoins spécifiques du canton » mais qu'« il s'agit là d'un programme minimum qui nous paraît devoir être rédigé sans compression ».

La rédaction d'une loi-type à l'intention des cantons est infiniment préférable à l'attribution d'une compétence nouvelle à la Confédération. Mais cette manière de faire n'est respectueuse du fédéralisme que si les cantons peuvent faire du texte proposé un usage libre et raisonnable, en différer l'emploi ou le rejeter tout simplement parce qu'ils estiment n'avoir pas à légiférer.

Groupements
patronaux vaudois

Opinions et commentaires

Economies d'énergie, Etat et fédéralisme

Il y a quelques mois, l'Office fédéral de l'énergie remettait aux cantons, pour consultation, un projet de modèle de loi cantonale sur l'énergie. L'administration fédérale veut rendre ainsi service à ceux qui, faute de temps ou de personnel, n'ont pas encore légiféré en la matière.

Est-ce la tâche de l'Etat que de réduire la consommation d'énergie ou d'en assurer une juste répartition ? On pourrait s'en convaincre si des accapareurs sans scrupules ou de fiefés gaspilleurs privaient le reste de la population de l'énergie qui lui est nécessaire ou compromettaient sa consommation future. Tel n'est pas le cas heureusement. La consommation des produits pétroliers a diminué passagèrement dans plusieurs pays d'Europe, le nôtre en particulier, parce que les consommateurs ont été capables de s'apercevoir tout seuls que les prix des huiles de chauffage et de l'essence avaient augmenté au point de modifier leur budget. Cette attitude sera durable si les prix restent à la hausse. De plus, la presse a développé chez eux la croyance en une rapide raréfaction de l'or noir, d'où un usage plus respectueux de l'accélérateur.

Si l'Etat reçoit les moyens de dimi-

nuer la consommation, ses conseils, injonctions, interdictions et conditions sont autant de chicanes et d'entraves au déroulement naturel des activités, sans nécessité impérieuse. D'autant que l'on découvre chaque année de nouveaux puits de pétrole et que l'énergie atomique offre des perspectives très favorables.

On souhaite donc que les gouvernements accueillent le « modèle » avec réserve, c'est-à-dire comme une simple



Lausanne-Ouchy. Le bateau, véritable pont reliant la Suisse à la France.

A nos lecteurs

Nous ouvrons dans ce numéro une « CHRONIQUE AGRICOLE » qui sera tenue par

M. Francis Maillard

rédacteur d'« Agri-Journal », l'organe officiel de l'Union des paysans friburgeois.

Considérées autrefois comme les instituts d'épargne et de crédit de prédilection de l'agriculture, nos Cais-

ses Raiffeisen ont vu le pourcentage des adhérents paysans fondre au rythme du recul de la population terrienne du pays. Une enquête faite l'an dernier, à l'occasion du 75^e anniversaire de la fondation de l'Union suisse, a révélé la répartition professionnelle suivante de leurs 200 000 membres (entre parenthèses, les chiffres de 1950) :

Agriculteurs	18,22 %	(43,4 %)
Salariés	37,96 %	(30 %)
Artisans et commerçants	11,38 %	(16,1 %)
Personnes morales	2,96 %	(3 %)
Autres professions	11,84 %	(7,5 %)
Rentiers	17,64 %	(pas établi en 1950)

La méconnaissance des véritables problèmes qui se posent à notre paysannerie est parfois effarante. A notre avis, il serait donc utile d'exposer dans nos colonnes aussi les soucis, les justes revendications de l'agriculture suisse qui restera toujours une maîtresse poutre de notre économie, un élément important et indispensable de notre

vie nationale.

Nous formons tous nos vœux pour le succès de la mission que M. Francis Maillard a acceptée généreusement et nous le remercions de mettre ses dons et ses connaissances au service du « Messenger Raiffeisen ».

- pp -

Départs en silence !

Chaque fois qu'une entreprise ferme ses portes et licencie du personnel, l'opinion publique s'émeut, d'ailleurs à juste titre, sur le sort des familles brutalement privées d'un revenu stable. L'événement fait même la une des grands journaux et l'on y ajoute un peu de « sensationnalisme » pour mieux attirer l'attention des lecteurs sur l'aspect social du problème.

Cette publicité dont on entoure les licenciements de personnel nous laisse cependant songeur, quand on prend la peine de la comparer aux innombrables départs en silence qu'a connus et que connaît encore l'agriculture suisse depuis quelques décennies. Est-

il exagéré de qualifier de « saignée » le terrible vide qui s'est opéré dans les rangs de la paysannerie ? La statistique nous apprend, à ce sujet, qu'en 1955 le secteur primaire comptait encore 203 000 exploitations agricoles ; 10 ans plus tard, on n'en dénombrait plus que 160 000, et en 1975, plus que 130 000 ! Aujourd'hui, les agriculteurs ne représentent plus que le 6,5 % à 7 % de la population helvétique, et le mouvement dégressif se poursuit inexorablement. Les départs au Canada ; les paysans qui cessent faute de successeurs ; et ceux qui s'en vont sous la pression de certaines mesures draconiennes, vont en-

core tirer ce pourcentage vers le bas, et laisser des traces dont l'opinion publique n'aura jamais connaissance.

L'agriculture aujourd'hui minoritaire au plan politique ; cette agriculture dont on dit qu'elle est « à la merci de la générosité confédérale » joue pourtant un rôle dont on ne parle pas suffisamment. Nous faisons allusion aux nombreux emplois qu'elle assure sur l'ensemble du territoire, et à ceux qu'elle crée dans le secondaire et le tertiaire. La Suisse n'a jamais pris la peine de faire le compte de ces postes de travail que procure le secteur primaire, et d'en donner connaissance. C'est dommage ! La France, elle, s'y est employée. Tout récemment encore, M. Méhaignerie, ministre de l'Agriculture du gouvernement Barre, faisait ressortir les possibilités qu'offre le secteur agricole et ses industries et services de l'amont et de l'aval. Il estimait à plus de 4 millions le nombre d'actifs qu'il fait vivre, dans l'industrie de la viande, dans l'industrie laitière, dans les fabriques de conserves ; dans les boissons ; sans oublier les organisations agricoles coopératives, et les bureaux de l'Etat chargés d'appliquer les lois. Pour M. Méhaignerie, le citoyen doit être davantage conscient du rôle économique primordial que joue l'agriculture, et cesser de la considérer uniquement comme le secteur qui ne fait que fournir les matières premières alimentaires.

En définitive, les innombrables départs en silence — d'ailleurs salués comme une victoire par des Mansholt de « tout poil » — n'ont pas diminué les capacités de l'agriculture en tant que génératrice d'emplois. Le peuple suisse considère-t-il vraiment cette réalité, lui qui — par le biais de comités et de groupements de consommateurs — regimbe si facilement quand on lui fait payer 3 centimes de plus le litre de lait ; mais qui accepte sans broncher les incessantes hausses de la benzine et du mazout.

Francis Maillard

Le monde comme il va...

Nous continuons notre pérégrination à travers ce monde où, si tout ne va pas si mal, il ne convient guère de chanter : tout va bien, Madame la marquise. C'est du reste une chanson dangereuse. Nous reprenons notre

propos sur la morale, parce que celle-ci se situe au centre d'un débat actuel que nous allons essayer de comprendre. Suivant une méthode qui nous est familière nous allons consulter le passé. Tant pis pour ceux qui ne

savent que conjuguer les verbes au futur.

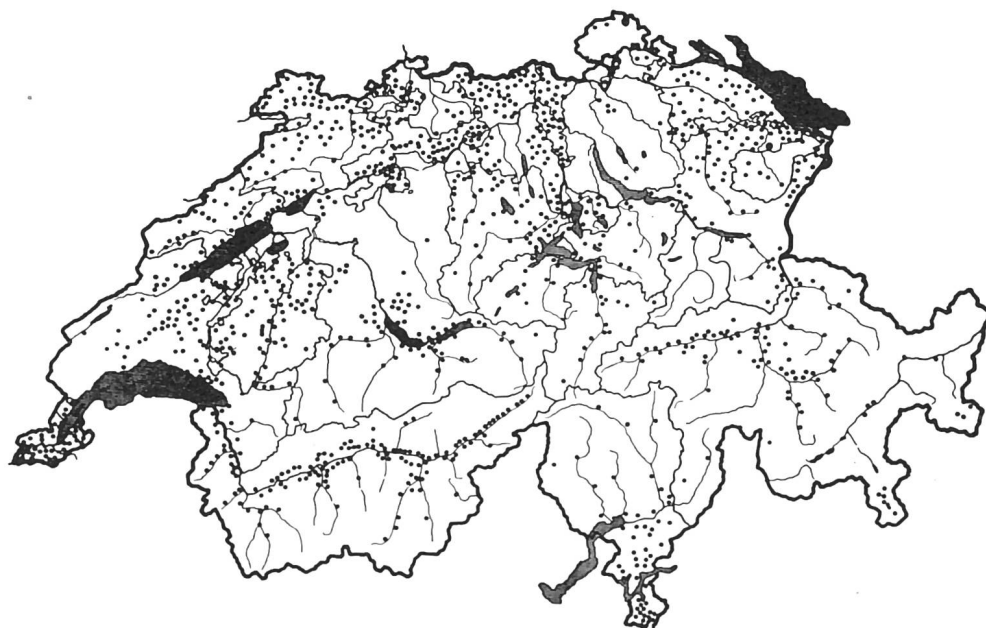
Très tôt les puissants ont sollicité les prêtres pour qu'ils promettent une récompense ou un châtiment aux diverses façons de se conduire. Toutes

(suite page 170)

La Suisse raiffeiseniste en 1978

1190 Caisses Raiffeisen

354 Suisse romande
668 Suisse alémanique
122 Suisse italienne
46 Suisse romanche



Cantons		Caisses	Sociétaires	Carnets d'épargne	Dépôts d'épargne	Réserves	Bilan	Chiffre d'affaires
					en milliers de francs			
Argovie		103	23 789	117 235	876 351	50 171	1 430 649	5 283 264
Appenzell R.-E.		3	831	3 277	26 472	960	35 293	83 170
Appenzell R.-I.		3	368	2 372	17 201	989	22 816	59 580
Bâle-Campagne		14	4 156	17 709	131 760	7 362	249 430	1 063 534
Berne		160	24 201	91 878	674 451	31 448	899 256	2 313 044
Fribourg		76	12 264	67 457	419 026	22 543	592 160	1 636 956
Genève		35	4 065	9 444	111 000	7 335	173 225	541 462
Glaris		2	645	2 176	14 503	472	18 883	69 226
Grisons		101	11 068	38 188	272 771	14 499	433 819	1 239 374
Lucerne		53	11 908	85 895	423 928	18 229	626 525	2 907 380
Neuchâtel		34	3 908	14 847	82 278	4 951	122 662	308 802
Nidwald		6	1 193	10 536	47 752	2 450	67 497	263 883
Obwald		4	932	6 216	30 495	1 407	49 734	154 567
Saint-Gall		84	26 987	162 251	1 052 667	62 742	1 857 726	7 752 951
Schaffhouse		4	698	2 989	18 981	1 347	34 181	113 199
Schwytz		14	3 872	24 925	148 772	6 983	210 310	576 824
Soleure		76	19 382	108 321	669 700	33 095	1 042 712	3 248 431
Tessin		113	17 569	— *	— **	16 796	640 647	1 310 257
Thurgovie		47	10 843	59 826	436 108	29 010	828 540	4 006 438
Uri		19	2 723	13 495	85 178	4 441	110 970	241 385
Vaud		85	9 548	31 878	256 081	15 927	375 647	1 325 691
Valais		132	23 340	76 656	689 094	34 879	994 223	2 460 241
Zoug		12	3 783	19 817	115 247	5 392	207 005	1 041 444
Zurich		10	1 388	6 482	49 923	3 200	85 915	343 780
Total	1978	1 190	219 461	973 870	6 649 739	376 628	11 109 825	38 344 883
	1977	1 183	208 311	949 677	6 102 460	345 315	10 192 703	34 120 514
+ 1978		7	11 150	24 193	547 279	31 313	917 122	4 224 369

* Nombre de livrets de dépôts 46 099
** Avoirs sur carnets de dépôts fr. 514 805 688.01

les religions, même la nôtre, sont menacées de devenir ainsi une sèche morale du permis et du défendu. C'est la morale qui écrase le faible, le petit et dont se privent les autres. Contre elle se dressent les différentes « libérations » de notre époque : économique, sexuelle. Ce n'est pas un hasard si parmi les valeurs contestées figurent la propriété et le mariage. Le régime de la propriété privée, bon en soi, n'a pas su éviter certains abus qui ont appelé de faux-remèdes de type collectiviste ; le mariage fut trop longtemps entouré de sanctions qui concernaient surtout la femme pour ne pas l'inciter à la révolte et la conduire, hélas !, vers ces amours passagers, chargés d'angoisse. Il n'est pas sans intérêt d'entendre les partisans de l'avortement avancer l'argument suivant : l'avortement ne doit plus être une faveur réservée aux femmes riches ; curieuse démocratisation et significative : on ne veut plus d'une morale qui brandit ses sanctions sur les faibles, mais aussi sinistre déviation dans la mesure où ce refus concerne la morale chrétienne qui n'a jamais fait de distinction entre les faibles et les forts, entre les petits et les puissants. Elle proclame le droit à la vie pour tous et elle doit préparer pour chacun les meilleures conditions d'accueil et d'épanouissement.

Voici une confusion tragique et particulièrement nocive : identifier l'homme vertueux à celui qui observe les cérémonies prescrites et qui en reste là. Cet homme en effet rejoint l'in-

croyant qui affirme l'existence d'une morale indépendante de la religion. Voici une autre confusion tout aussi pernicieuse : faire de la religion une doctrine sociale, c'est ce que Péguy dénonçait lorsqu'il parlait de la mystique qui devient politique. Il y a là une tension constante qui anime les rapports entre la religion et la société.

Les religions non révélées révèlent à l'examen le processus suivant : elles offrent un appui à l'homme entouré de forces naturelles foudroyantes ; elles offrent une consolation face à la mort ; lorsqu'elles s'identifient à la culture, elles croient atteindre leur plus bel éclat ; en réalité, épousant le sort d'une culture, elles périront, périssables comme les valeurs humaines. La religion catholique n'échappe pas automatiquement à ce processus. Elle risque aussi d'être inféodée. Elle a connu cette tentation. Le concile Vatican I, les encycliques de Jean XXIII et celles de Paul VI représentent les derniers efforts en date pour vaincre cette tentation et ils sont hautement louables. Mais ces efforts mal compris, mal interprétés, malmenés par des esprits en quête d'originalité, soucieux d'abord de leur petit concile personnel, peuvent aboutir à une crise qui ébranle le monde chrétien. C'est ainsi que l'après-concile (lequel, encore une fois, fut nécessaire et son application concerne chacun de nous) coïncide avec une évolution des mœurs dont nous sommes bien contraints de reconnaître le caractère décadent. Com-

ment expliquer que le droit, l'éducation échappent à l'influence de l'Eglise, que les mariages religieux diminuent à un rythme alarmant, que les divorces se multiplient en pays chrétien, qu'en Italie les admonitions du Pape sur ce point n'ont pas été suivies ? Comment expliquer l'éclatement de la morale ou assistons-nous simplement au déplacement d'une morale individuelle, soucieuse d'abord d'une perfection intérieure, vers une morale sociale, plus soucieuse de l'autre, mais sécularisée par son refus du sacré, par sa manière de s'appuyer sur un Christ ramené au rang de copain, sur un Dieu qui aurait aboli la notion de péché, sur une distinction entre le bien et le mal basée sur des critères économiques ou sociaux ?

Est-ce sans raison que nous craignons que les remarques suivantes émises par un incroyant sur les religions pré-chrétiennes concernent aussi le catholicisme : « Les intellectuels renoncent à la vieille théologie et au code moral qu'elle traînait après elle. Le mouvement de libération finit par dégénérer en un culte passionné de la raison et aboutit en jetant le doute sur tous les dogmes et toutes les idées à un scepticisme paralysant. La conduite, privée du soutien de la religion, tombe dans un chaos tout épicurien et l'existence elle-même, à qui désormais les consolations de la foi font défaut, devient un lourd fardeau... »

Roger Pitteloud

Pensée

Le bonheur est la seule loterie où l'on puisse gagner sans avoir pris de billets.

P. Boule

Suisse : Une chaîne commerciale lance un nouveau chèque

La Banque Migros (1,68 milliard de francs de bilan en 1977) va lancer un nouveau type de chèque, destiné aux achats dans les points de vente de la communauté Migros, qui est la plus grande chaîne commerciale de Suisse (environ 440 centres commerciaux et magasins, près de 6,5 milliards de chiffre d'affaires, sur une population suisse d'environ 6 millions d'habitants). A titre d'essai, la succursale Migros du canton de Berne a introduit l'usage de ces chèques, au début de novembre 1978. La généralisation du système, dans l'ensemble de la Suisse, devrait intervenir dans le

Epargne et Caisses d'épargne dans le vaste monde

Suisse : Diversification à la Banque Hypothécaire du Canton de Genève

La Banque Hypothécaire du Canton de Genève veut devenir, de plus en plus, un établissement de type universel, en diversifiant ses activités en dehors du crédit hypothécaire.

Dans cette optique, plusieurs nouveaux services ont été introduits cette année : prêt personnel, épargne-voyage, crédits à l'exportation (par la participation de la BCG * au Syndicat de banques cantonales récemment créé) et leasing à l'exportation, nouvelles facilités de crédit aux agriculteurs. On sait que la BCG est à la corbeille de la Bourse de Genève depuis le début de l'année 1978. Elle

cherche, notamment, à développer ses services dans le domaine des titres, de la gérance de fortune, de la gestion des fonds de prévoyance (plus de cent cinquante fondations de prévoyance lui ont confié leur épargne).

En outre, la BCG juge favorablement l'idée de créer une agence de financement de l'industrie genevoise, qui serait une sorte d'organisme de cautionnement, semblable à ceux qui existent déjà dans certains cantons.

(Tribune de Genève, 12.8.1978)

* Dans ses réclames et publications, la Banque Hypothécaire du Canton de Genève utilise fréquemment l'abréviation : BCG, qui veut dire sans doute « Banque des communes genevoises », cet établissement étant, en fait, leur propriété. (réd.)

courant de 1979.

Les chèques, d'une valeur fixe de 100 francs, sont remis sur demande aux titulaires de comptes à la Banque Migros. Outre leur usage pour le paiement d'achats, on peut les encaisser auprès des caissières des points de vente.

Une carte de client (carte d'identification) doit être présentée simultanément.

Les opérations étant simples, les caissières des points de vente ont pu rapidement recevoir une formation adéquate.

Les avantages mis en évidence par Migros sont :

- obtention de numéraire en dehors des heures d'ouverture des banques ;
- intérêts versés jusqu'au moment de l'utilisation du chèque ;
- infrastructure administrative négligeable (libellés uniformes à 100 francs et traitement automatisé).

Les succursales de la Banque Migros étant peu nombreuses, on peut supposer que ce nouveau type de chèque, puisqu'il peut être encaissé auprès de toutes les caissières de magasins, est destiné à multiplier les « guichets » de la banque pour le prélèvement d'argent liquide.

L'entreprise souligne que ce « papier-valeur » n'a pas la prétention de concurrencer les chèques ou cartes de crédit traditionnels ». En outre, si l'on peut estimer que le chèque Migros représente un pas vers l'automatisation des paiements, l'entreprise précise que ce projet-là relève d'un lointain futur.

France : 1978 a été une bonne année pour l'épargne

1978 a été une bonne année pour l'épargne : les excédents des dépôts sur livrets (« A » et « B »), dans les deux réseaux des caisses d'épargne, ont atteint 32,6 milliards de francs français, en progression de 29,4 % sur 1977. Les deux réseaux ont connu des évolutions assez semblables : 21,1 milliards d'excédent (+ 28 %) pour les Caisses d'Epargne et de Prévoyance, qui recueillent environ les deux tiers des dépôts, et 11,5 milliards (+ 30,7 %) pour la Caisse Nationale d'Epargne (réseau postal).

Pour l'épargne-logement, la collecte

a été plus modeste : les excédents totalisent 5,6 milliards de francs français, soit une progression de 9,8 %, alors qu'ils avaient progressé de 42 % en 1977, par rapport à 1976. Les souscriptions de bons d'épargne des Caisses d'Epargne et de Prévoyance sont, quant à elles, restées stables (4,5 milliards de francs français, contre 4,4 milliards en 1977).

Trois facteurs principaux expliquent ces bons résultats : les relèvements successifs du plafond des livrets « A » en novembre 1977 et septembre 1978 ; l'augmentation du prélèvement fiscal forfaitaire (40 % contre 32 %), qui a conduit certains épargnants à délaisser les placements à revenu fixe ; enfin, la constitution probable d'une épargne de précaution. En revanche, contrairement à certaines craintes, la loi « Monory » de détaxation fiscale n'a pas entraîné de transferts des caisses d'épargne vers la Bourse.

(Le Figaro, 1er février 1979)

Allemagne : 1978 — Augmentation des opérations des caisses d'épargne

L'évolution des affaires des caisses d'épargne allemandes, en 1978, se caractérise par un volume considérable d'opérations de crédit et par un flux de ressources accru par rapport à l'année précédente.

Les engagements envers des tiers (banques exclues) se sont accrus de 31 milliards de DM durant l'année 1978, ce qui est sensiblement plus qu'en 1977, où l'accroissement avait été de 28 milliards de DM.

Les dépôts d'épargne ont augmenté de 14 milliards de DM (+ 6 %), tandis qu'en 1977 les chiffres correspondants étaient 13,2 milliards (+ 6,1 %). Ce résultat provient principalement des dépôts reçus au second semestre.

Bien que les bons des caisses d'épargne se soient bien vendus durant l'automne, sur toute l'année les ventes se sont chiffrées à 5,8 milliards, alors qu'en 1977, elles ont été de 7,6 milliards de DM.

Les dépôts à vue et à terme ont augmenté sensiblement en 1978 (11 milliards de DM). Les opérations de crédit, dans les caisses d'épargne, se sont caractérisées par une tendance appréciable à la hausse. Depuis le début de l'année, les crédits (banques exclues) ont augmenté de 31 milliards de DM (13,1 %). Les valeurs corres-

pondantes, pour l'année précédente, étaient de 20,4 milliards de DM (9,4 %). L'augmentation sensible résulte, avant tout, du fort accroissement des créances à long terme, qui ont augmenté de 23,8 milliards de DM (14,6 %) en 1978, après s'être accrues de 14,8 milliards de DM (10 %) en 1977.

(Deutsche Sparkassenzeitung, 23 janvier 1979)

* * *

P.S. — Les renseignements concernant la Suisse ont été puisés dans le bulletin de janvier, les deux autres dans celui de février 1979 de l'Institut International des Caisses d'Epargne, à Genève. *(réd.)*

Lisez et faites lire Le Messenger Raiffeisen

DÉLAI POUR LE REMBOURSEMENT DE L'IMPÔT ANTICIPÉ DES PERSONNES MORALES

Les demandes en remboursement de l'impôt anticipé déduit des intérêts échus en 1976 des avoirs des communes et paroisses, collectivités, sociétés, etc., doivent être présentées à l'Union pour le 20 décembre 1979 au plus tard, afin qu'elles puissent être vérifiées et transmises encore en temps utile à l'Administration fédérale des contributions à Berne. Le droit de remboursement pour les intérêts de 1976 s'éteint le 31 décembre 1979.

A cette occasion, nous prions les gérants, qui envoient leur demande directement à l'Administration fédérale des contributions, de bien indiquer sur la formule non pas le numéro de chèques postaux de l'Union, mais celui de la Caisse expéditrice.

Revision totale de la Constitution fédérale

Un projet inadéquat

(cb) L'Association suisse des banquiers reconnaît que le projet de constitution élaboré par la Commission d'experts pour la préparation d'une révision totale de la Constitution fédérale contient des propositions et des suggestions intéressantes. Ce projet ne peut cependant convenir comme base de discussion pour une révision totale de notre Constitution, qui en somme ne s'impose pas.

La position de l'Association suisse des banquiers face au projet repose sur trois considérations de principe :

Constitution ouverte : Erosion de la démocratie directe

Une innovation du projet est l'introduction du principe de la « Constitution ouverte ». La Confédération se voit de la sorte confier des compétences qui ne sont pas compatibles avec notre conception de la démocratie. On ne peut guère se représenter de tâches à confier à l'Etat qui ne trouveraient une base dans le projet de constitution. L'accord obligatoire des cantons en matière constitutionnelle et la démocratie directe, deux éléments importants aujourd'hui dans le processus de décision dans notre pays, feraient place à une compétence pratiquement illimitée du législateur fédéral.

L'Association suisse des banquiers pense de plus que des dispositions de caractère purement déclamatoire ou idéal n'ont pas leur place dans la Constitution.

Les cantons : des Etats ou des districts administratifs ?

Notre conception de l'Etat est marquée de l'idée que chaque entité de la

société doit remplir la tâche pour laquelle elle est qualifiée. Cela doit empêcher une concentration du pouvoir dans les mains de certaines entités de la société ou de l'Etat.

Le projet de constitution donne par contre l'impression que la Confédération sera à l'avenir toute-puissante. Il attribue, c'est vrai, certaines tâches aux cantons, mais celles-ci, la Confédération peut encore se les réserver par la promulgation de simples lois fédérales. De plus, il permet de restreindre l'activité des cantons dans tous les domaines au moyen de lois-cadres. On s'orienterait ainsi vers une évolution propre à dévaloriser les cantons et à en faire de purs districts administratifs.

Abandon de l'économie de marché ?

Notre constitution économique repose sur deux piliers : la liberté économique et la garantie de la propriété. Le projet, par contre, ouvre la possibilité de s'écarter fondamentalement de ces deux principes en ne leur donnant plus qu'un caractère relatif et en ne les garantissant que dans le cadre de la législation.

Il est incompréhensible également que, dans le domaine de la concurrence, la Confédération soit expressément autorisée à combattre « en particulier l'enchevêtrement des banques avec d'autres entreprises ». La compétence de la Confédération d'empêcher des limitations de concurrence dommageables au plan économique et social vaut pour l'ensemble de l'économie. Une mention particulière concernant les banques n'a pas de justification. La récente enquête de la Commission des cartels sur cette question a depuis apporté la correction nécessaire à cette polémique.



Grafipress
Av. de Longemalle 9
1020 Renens

tamment le tracé Yverdon - Avenches.

Or, le canton n'est pas encore relié à la Suisse alémanique par autoroute ; il en résulte un ralentissement de la circulation et un encombrement du réseau actuel, avec son cortège d'accidents plus fréquents et surtout plus dangereux ; de plus, au moment où il serait question de supprimer des tronçons approuvés depuis près de 20 ans, la planification fédérale, elle, prévoit d'étendre encore le réseau autoroutier en Suisse alémanique. Il est dès lors impératif de présenter un front uni dans notre canton en appuyant fermement nos autorités qui ont manifesté, à plusieurs reprises, leurs craintes d'un enclavement. A défaut, ce seront nos après-venants qui en subiront les inconvénients et se trouveront dans une situation de déséquilibre par rapport à la Suisse alémanique.

Les voies de communication — c'est une vérité évidente — sont déterminantes pour l'avenir d'un pays. Par les voies romaines et le futur axe lotharingien qui devrait nous relier plus directement à la Franche-Comté par Le Creux — Vallorbe et assurer mieux le transit Est-Ouest, débouchant sur le Piémont et la Lombardie, le canton de Vaud a été et sera placé de tout temps à la croisée des chemins.

Cette constante s'inscrit dans notre géographie.

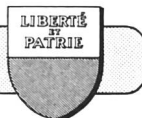
Les intérêts de l'ensemble de la population ne sauraient être négligés. Il conviendra de veiller, dans l'exécution, à des constructions cohérentes, s'harmonisant avec nos paysages. Les spécialistes affirment que c'est possible. Ils l'ont d'ailleurs prouvé par de nombreuses réalisations réussies, tel le viaduc de Chillon.

Soucieuse de prévoir l'avenir de notre canton, l'UVACIM en appelle à tous afin que soit assurée une unité de vues en un domaine essentiel pour le développement économique et social du canton.

Union vaudoise des
Associations industrielles
commerciales et de métiers
UVACIM

Rédacteur responsable :
Henry Muller

Vaud



Le plan directeur des routes cantonales remis en question ?

Dans son rapport au Grand Conseil sur les constructions routières prévues ces prochaines années, le Conseil d'Etat relève avec pertinence que « le canton de Vaud est en retard par rapport à la moyenne suisse, en ce qui

concerne les tronçons en service, retard qui s'accroîtra ces prochaines années ». Ce retard, on le sait, est dû à la remise en question de la planification, soit plus de 10 % de son réseau. Cette remise en question concerne no-

Les propos du pédagogue

Pris sur le vif !

Devant ma maison, une place de parc. Souvent, je m'amuse à examiner le comportement des conducteurs. La plupart, heureusement, observent les règles en usage. Mais, par contre, certains font preuve d'un égoïsme, voire d'une désinvolture sans pareille. Tenez, un exemple. Hier, la place rectangulaire, flanquée des traditionnelles marques bleues réservées aux voitures, était comble. Côté nord, cinq autos, à l'opposé, quatre autres ; entre les deux, le vide nécessaire pour les manœuvres. Survient une « Horizon », modèle 1979 de suprême élégance, qui s'infiltre dans le seul espace libre. Un monsieur très bien mis, dernier chic, en descend, jette un coup d'œil autour de lui et, les places prévues étant

prises, trouve tout naturel de stationner à cet endroit. Raisonnablement d'une logique inattaquable !

De ma fenêtre, je lui indique qu'il condamne le passage et barre la sortie. Il me lance un regard plein de sottise suffisance, hausse dédaigneusement les épaules. Pourquoi déplacer sa voiture, semble-t-il dire, les autres ont le temps d'attendre. D'un pas léger, la conscience tranquille, il se dirige du côté de l'Auberge, dont le vaste parc est en partie inoccupé. Quinze minutes plus tard apparaît le propriétaire d'une « Taunus ». Après un bref examen, il juge toute manœuvre impossible. Les mains sur les hanches, il secoue la tête et je l'entends grommeler : « Quel est l'imbécile qui a fiché là sa bagnole, sans blague, il se croit seul au monde ! » Perplexe, il regarde

autour de lui. D'un geste rassurant, je lui indique la direction de l'Auberge, il me remercie.

Rageur, à pas pressés, il s'y rend. Brève altercation sans doute entre les deux hommes à en juger par la discussion, plus qu'animée, qui se poursuit jusqu'au parc. Ce qui m'a le plus frappé, c'est le dédain, l'outrecuidance du fautif, qui semblait très fâché d'avoir été dérangé, sans doute au milieu d'un excellent repas. Bref, il consent tout de même à démarrer pour aller occuper une des nombreuses places libres à quelques pas de là. Quant au conducteur de la « Taunus », au départ de Monsieur Sans-Gêne, il a, se frappant le front de son index, le geste combien significatif... qui se passe de tout commentaire.

Vraiment, il y a des gens qui mériteraient un bon coup de pied... où ? vous l'avez deviné, chers lecteurs, alors... concluez...

Pi

Le coin du français

Rappels...

Alternative. Ce mot est fréquemment utilisé d'une façon erronée. C'est pourquoi je me permettrai encore une fois d'insister sur l'emploi correct de ce terme. Une alternative est un choix entre deux possibilités ou éventualités. Sa définition exacte est : « une situation dans laquelle on doit choisir entre deux possibilités opposées ». Lui donner le sens de possibilité unique comme on le fait souvent aujourd'hui, peut-être sous l'influence de l'allemand, est incorrect. Donnons quelques exemples choisis parmi certains auteurs. *Usage correct* : « J'hésite devant cette alternative : resterai-je à la maison ce soir ou irai-je au cinéma ? ». « Quelle alternative : la prison ou la mort ». « On lui a proposé de se cacher ou de partir ; il est embarrassé sur l'alternative ». « Il n'y a place que pour une alternative dont l'un des termes est la mort et l'autre la vie ». *Usage incorrect* : « J'hésite devant ces deux alternatives : resterai-je à la maison ce soir ou irai-je au cinéma ? » « Il n'y a qu'une seule alternative au gaullisme, c'est le communisme ». « J'envisageai les deux alternatives : ou Claudius est mort ou Claudius n'est que blessé ». « Notre parti a



Lausanne, statue de la justice à la place de la Palud.

choisi l'alternative la plus raisonnable : ne pas participer au vote ».

Ignorer. Une fois de plus, je constate qu'un journaliste occasionnel commet une lourde bétise — néanmoins assez courante — en écrivant : « Notre président n'est pas sans ignorer que quelques membres de notre société critiquent son activité ». Ce brave journaliste dit exactement le contraire de ce qu'il pensait ! Sa phrase signifie : « Notre président ignore... » alors qu'il voulait dire : « Notre président sait que... » ou encore : « Notre président n'est pas sans savoir que... ».

Bon enfant. On sait que le substantif *enfant* peut être masculin ou féminin : « Un enfant obéissant », « Gisèle était

une enfant malheureuse ». Mais l'expression *bon enfant*, dans le sens de « enfantin » et employée comme épithète, reste invariable. On écrira donc : « elle est restée bon enfant, ils sont restés bon enfant l'un et l'autre ».

P.S.

Entre autres. Faut-il condamner cette expression comme le fait un puriste qui la considère comme un germanisme ? Je la trouve parfaitement correcte et le Nouveau dictionnaire cite plusieurs exemples de cet emploi, tirés de très bons auteurs : « Il ferait voir à Mme Martin plusieurs peintures entre autres un Mantegna. C'est là entre autres qu'on avait déchiqueté l'Autriche ».

Ov

Oeuvre suisse des lectures pour la jeunesse

Six nouvelles brochures OSL viennent de sortir de presse. Il s'agit d'histoires captivantes qui feront certainement la joie de tous les enfants. Les brochures OSL sont en vente auprès des dépôts scolaires OSL et du bureau de vente de l'Oeuvre suisse des lectures pour la jeunesse (Seehofstrasse 15, 8008 Zurich, Case postale, 8022 Zurich), et dans quelques librairies. Les brochures de 32 pages ne coûtent que fr. 1.80, les brochures de 48 pages fr. 2.40.

NOUVEAUTÉS

N° 1511

«**L'Histoire du petit Muck**» par Annemarie Markel/H. Huguenin.

Série : Littéraire Degré moyen

Voici que vient à nous le «petit» Muck avec son trésor de multiples aventures qui sauront vous tenir en haleine. Si sa taille était petite, sa vie, par contre, fut grande en exploits extraordinaires. Suivez-le donc dans ses péripéties étonnantes et prenez-y grand plaisir.

N° 1512

«**Agassiz l'enthousiaste**» par Claude Rivier

Série : Biographie Degré supérieur

Un petit garçon éprouve un intérêt émerveillé pour tous les animaux et surtout pour les poissons. Il grandit et devient naturaliste. Son enthousiasme est communicatif. Toujours bouillonnant de nouveaux projets, il trouve toujours de l'aide pour les poursuivre. Cette carrière brillante commence en Suisse, qu'Agassiz quitte à 39 ans, et s'achève en Amérique où il passe les vingt-sept dernières années de sa vie.

N° 1513

«**Histoire de l'épouvantail qui voulait voyager**» par Bernard Montangero.

Série : Littéraire Degré moyen

Un épouvantail, ça n'est pas poli quand ça bâille... Il ne peut mettre sa main devant sa bouche. Un épouvantail, ça ne peut se gratter non plus... Alors que dire d'un épouvantail qui rêve de voyager ? Lisez et vous verrez que ce brave chasse-étourneaux a trouvé le moyen de se déplacer... Et vous lirez aussi l'histoire du petit garçon qui apprenait la préhistoire et celle de la chenille qui était amoureuse d'un papillon.

N° 1514

«**Histoire de l'éléphant fou**» par Ber-

nard Montangero

Série : Littéraire

Degré moyen

Personne ne sait où la folie peut aller se nicher, ni quelle forme elle peut prendre, encore moins quel personnage elle peut habiter...

Ici, c'est sur un éléphant que Dame Folie a jeté son dévolu mais vous verrez que c'est d'une folie douce, d'une folie amusante, d'une folie complètement folle, complètement dingue qu'il s'agit. Et vous lirez aussi l'histoire de la grand-mère qui tricotait ses souvenirs et celle de l'araignée qui se prenait pour Picasso.

N° 1515

«**Hommes et moteurs**» par Godi Leiser/A. Martinez

Série : Cahiers pratiques Degré moyen

L'histoire de l'automobile racontée de façon passionnante et illustrée de manière vivante : à quoi ressemblaient les

premières automobiles et comment elles fonctionnaient, à quelle vitesse elles roulaient, quel était autrefois l'équipement des coureurs automobiles — comment les automobiles modernes se sont développées à partir des calèches à vapeur et à gaz de pétrole.

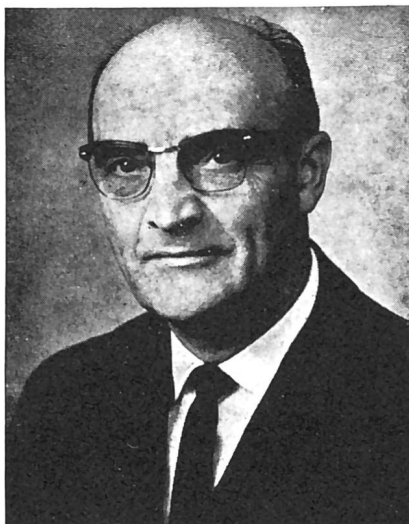
N° 1516

«**Ensemble**» par Hans Manz/Christian Daetwyler/R. Siebold

La vie n'est pas toujours facile pour ceux qui portent des lunettes ou qui sont roux, pour ceux qui entendent mal ou qui bégayaient. Car ils sont différents de nous, donc différents de la plupart des gens.

En publiant cette brochure, nous voudrions montrer à tous ceux qui ne sont pas comme nous que nous les aimons. Que nous les accueillons à bras ouverts. Que nous voudrions leur venir en aide.

Jura



Un alerte octogénaire

M. Géo Froidevaux, ancien réviseur de l'Union suisse et rédacteur du «*Messenger Raiffeisen*», a fêté, le 14 septembre dernier, son

80^e anniversaire

Cette année encore, les lecteurs de notre journal ont eu le privilège d'apprécier les excellents éditoriaux, articles et études que nous avons toujours le bonheur de recevoir. Aussi, en leur nom, nous remercions M. Géo Froidevaux de sa sollicitude à notre égard et lui souhaitons «*Bonne route*» en direction du 90^e anniversaire.

Nous nous faisons un plaisir de reproduire ci-dessous le message qui a accompagné la petite attention remise à M. Géo Froidevaux à l'occasion de cet heureux anniversaire :

Saint-Gall, le 14 sept. 1979

Cher Monsieur Froidevaux,

A l'occasion de votre 80^e anniversaire, nous vous présentons tous nos vœux de santé, de bonheur, assortis du souhait de vous avoir longtemps encore parmi nous.

Arrivé à l'âge de la retraite, vous ne vous êtes pas contenté de cultiver votre jardin et de vivre paisiblement le reste de vos jours. Animé du désir de continuer à servir ce qui fut votre œuvre de vie, vous avez assumé encore durant une dizaine d'années la rédaction du «*Messenger Raiffeisen*», qui vous doit une fière chandelle. Vous avez collaboré activement au sein du comité de la fédération jurassienne et présidé le conseil de surveillance de la Caisse Raiffeisen de votre village.

Pour tout ce que vous avez fait pour notre mouvement, tout au long d'une vie de labeur et de fidélité, nous tenons à vous exprimer en ce jour notre reconnaissance, en vous priant de croire, Cher Monsieur Froidevaux, à notre bon souvenir et à nos sentiments les meilleurs.

Union suisse
des Caisses Raiffeisen
Administration centrale

Possibilités nouvelles de collaboration entre les Caisses Raiffeisen et la Rentenanstalt concernant la prévoyance professionnelle [2e pilier]

Protection en cas de vieillesse, d'invalidité et en faveur des survivants

L'Union suisse des Caisses Raiffeisen, à Saint-Gall, et la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine « Rentenanstalt », à Zurich, ont conclu une convention de coopération tendant à donner aux clients des conseils et des renseignements plus judicieux en matière de prévoyance collective en faveur du personnel.

La Rentenanstalt, en tant que plus grande et plus ancienne compagnie d'assurances sur la vie de Suisse, s'est ainsi mise à la disposition des clients Raiffeisen pour les conseiller de manière avisée, et est, grâce à sa longue et riche expérience, à même de trouver pour chaque intéressé une variante de la prévoyance collective qui puisse lui convenir.

Les membres et les clients des Caisses Raiffeisen se composent principalement, à côté des salariés, de personnes exerçant une activité lucrative indépendante dans les arts et métiers et l'agriculture. C'est précisément ces secteurs qui affichent un développement discret du deuxième pilier et, considérant l'éventuelle introduction obligatoire de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, il est donc du plus grand intérêt pour les entreprises de clients Raiffeisen de pouvoir compter, en temps utile, sur une solution pondérée à même de combler l'absence des structures nécessaires et offerte par une compagnie d'assurances spécialement expérimentée et de renom.

Au premier plan des efforts communs de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen et de la Rentenanstalt, figure la conclusion d'assurances

complètes pour les clients intéressés des Caisses Raiffeisen. Les assurances complètes consistent en l'assurance du fonds d'épargne comme aussi des risques. La Rentenanstalt place, dans ce contexte, les fonds d'épargne des assurances de groupe contractées, grâce à l'intervention des Caisses Raiffeisen, par le truchement de la banque centrale de l'Union suisse, auprès des Caisses dont proviennent les clients. Partant, assurance est donnée que les fonds d'épargne émanant des assurances de prévoyance collective conclues sont confiés pour leur administration aux instituts Raiffeisen ayant fonctionné en qualité d'intermédiaires.

Aux termes de la convention, la coopération dans le domaine de la prévoyance professionnelle, qui en fait l'objet, ne revêt pas le caractère d'exclusivité.

Pour les premiers contacts et questions au sujet des assurances collectives, les intéressés s'adresseront au gérant de la Caisse Raiffeisen la plus proche. Celui-ci dispose de matériel de propagande et veillera à établir la relation avec le partenaire actuair.

La direction
de l'administration centrale

† A la mémoire de
M. Théodore Busser,
fondé de pouvoir
de la banque centrale



Le 19 juillet dernier, M. Busser nous a quittés pour toujours, après avoir pratiquement passé sa vie au service de l'Union. En effet, il avait, déjà en tant qu'apprenti, noué les relations qui le rattachaient à notre banque centrale et qu'il s'est plu à cultiver avec fidélité jusqu'à sa mort. En 1950, en reconnaissance de la qualité de ses prestations sur lesquelles on pouvait toujours compter, il fut nommé fondé de pouvoir. Son travail consistait à conseiller la clientèle dans les placements et à les gérer. Donc un domaine contraignant, exigeant du fonctionnaire beaucoup de « know-how », talent, expérience et fiabilité. Or son savoir et la connaissance personnelle qu'il avait de beaucoup de clients faisaient que la confiance que ceux-ci lui témoignaient procédait d'un sentiment de sécurité bien fondé. Ils croyaient en lui et suivaient ses conseils. M. Busser avait une grande puissance de travail. Il n'aimait pas à reporter à plus tard l'accomplissement de ses tâches. Sa méthode était simple et sa formule des plus nettes dans son expression : au lieu de faire retomber sur d'autres le poids

de son activité, il préférerait s'en charger sans jamais compter les heures. De la sorte, les vœux et les désirs de la clientèle s'en trouvaient satisfaits avec diligence et de la meilleure façon.

M. Busser était pour ses collègues — tant pour ses subordonnés que pour ses supérieurs — un modèle au niveau professionnel et humain. Alors même que son mal avait commencé en 1976, il resta fidèle à sa ligne de conduite ; ni les souffrances, ni les opérations subies ne nous ont laissés percevoir un quelconque affaiblissement de ses forces et ceci a exercé sur nous une vive impression, pleine de respect à son endroit. C'est indubitablement à sa foi inébranlable qu'il a dû de pouvoir supporter sa peine avec une patience infinie et de conserver une pondération réellement digne d'admiration.

En déplorant profondément son départ, nous tenons encore à lui savoir un gré très sincère pour tout ce qu'il a fait et entrepris et prions sa famille de croire à toute notre sympathie la plus profonde.

Tout lire...

Tout comprendre...

Tout accepter... ? !

Extrait d'un article de M. Ph. Barraud paru dans «la Gazette de Lau-

sanne» du 10 septembre 1979 sous le titre:

Le président de la FSJ : des menaces multiples sur la liberté de la presse

« Qu'on ne s'y trompe pas : les procédures de consultations ouvertes aussi bien pour l'article constitutionnel Radio-TV que pour le projet d'une nouvelle Constitution fédérale démontrent avec évidence que les autorités — qu'elles soient parlementaires ou judiciaires — sont favorables à une limitation des libertés fondamentales de la presse et de ses agents, les journalistes » a déclaré M. Eric Walter, Président de la Fédération suisse des journalistes, à l'ouverture du Comptoir suisse, devant quelque trois cents confrères.

Dans le monde, devait relever M. Walter, la réalité du métier de journaliste est fort loin des clichés populaires : fonctionnaires dans les pays de l'Est, muselés en Iran, en Argentine, en Afrique du Sud, ils connaissent des difficultés même dans les démocraties occidentales, en Italie où leur intégrité physique est menacée, en France où des écoutes téléphoniques ont eu lieu. De ce sombre tableau, on ne saurait conclure que les journalistes suisses sont des gens heureux, met en garde M. Walter, « car tout nous indique une tendance grave et irréversible vers l'influence, la surveillance et le contrôle des différents moyens d'expression dont nous disposons au-

jourd'hui. »

Le président de la FSJ — qui rassemble la quasi-totalité des journalistes professionnels suisses — évoque trois exemples récents à l'appui de ses inquiétudes : le conflit entre le Tages Anzeiger et les importateurs d'automobiles, le refus d'un président de Tribunal bâlois de laisser les journalistes suivre les débats, les leçons de journalisme que M. Kurt Furgler s'est autorisé à donner de la tribune du Conseil national.

Autre danger pour les journalistes : l'évolution technique qui tend à faire d'eux des serviteurs de la machine — ce terme recouvrant aussi bien les nouveaux matériels de production que l'administration « boulimique » des entreprises de presse. Si nous voulons éviter que le journaliste de l'an 2000 soit un journaliste-robot à la disposition de son éditeur, le journaliste doit se battre « dès aujourd'hui contre toutes les atteintes à sa liberté et contre toutes les formes d'exploitation qui le menacent. Dans ce combat de tous les instants, il devra s'appuyer sur une action syndicale forte et jamais résignée aux concessions majeures. »

Par là, poursuit M. Walter, le journaliste ne fait que revendiquer les

moyens d'informer le mieux possible les gens de ce pays : « Mettre des limites à la liberté des gens de presse, c'est mettre des limites à l'information du public » conclut M. Walter, avant de mettre en garde « les gens du pouvoir et de l'establishment » : « le jour où ils auront muselé la presse et ses agents, ils couperont du même coup le contact avec leurs électeurs et leur clientèle. »

Au feu ! Que faut-il faire ?

En dépit de toute information, il n'est pas rare qu'un incendie cause de gros dommages par suite des réactions malheureuses des victimes ou des sauveteurs. Notamment parce qu'au moment critique, on perd son sang-froid, on se laisse gagner par la panique, on compte trop sur « les autres ».

Se comporter correctement en cas d'incendie revient en fin de compte à avoir des réflexes automatiquement raisonnables. Par conséquent, les règles rappelées ci-dessous contribuent — si elles sont appliquées convenablement — à venir rapidement à bout d'un début d'incendie et constituent de ce fait une bonne assurance sur la vie :

- Vous constatez que « cela » brûle : gardez votre sang-froid !
- Fermez les portes et les fenêtres derrière vous. Vous freinez ainsi la propagation du feu et vous vous assurez, à vous-même et à autrui, un chemin de fuite.
- Sans perdre une seconde — avant de tenter vous-même d'éteindre l'incendie —, alarmez les pompiers.
- Ne fuyez que par des voies sûres (escaliers). Si la cage d'escalier est en feu ou obstruée, restez dans votre appartement, dans votre bureau. Fermez les portes derrière vous et appelez au secours par la fenêtre.
- Ne sautez jamais dans le vide — une échelle, c'est plus sûr !
- Lorsque les pompiers arrivent, tenez-vous à leur disposition ; vous pouvez leur être utile, car vous connaissez les lieux.
- Si vous découvrez un incendie sans être vous-même en danger, alarmez immédiatement les pompiers. Ne comptez pas que d'autres le feront. Votre appel spontané peut sauver des vies humaines.

Cipi

AVISER L'UNION A TEMPS EN CAS D'ABSENCE PROLONGÉE [VACANCES, SERVICE MILITAIRE, ETC.]

Le gérant ou la gérante qui doit s'absenter pour une semaine ou deux en avisera au moins dix jours à l'avance l'Office de révision. Cette communication rendra plus aisé l'établissement des programmes de travail de nos collaborateurs.

Prière de ne pas nous écrire le lundi seulement, lorsque le départ est prévu pour ce jour, ces programmes étant établis le mardi ou le mercredi qui précède le départ du reviseur, afin que les différents services puissent préparer le matériel utile.

Nous savons pouvoir compter sur la courtoisie de nos gérantes et gérants et les remercions par avance de tout ce qu'ils feront pour nous faciliter l'accomplissement du programme de révision.

Office de révision.